



RAPPORT Annuel d'activités 2017

Fédération de la Haute-Vienne
pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2018
17 MARS



FÉDÉRATION HAUTE-VIENNE
PÊCHE

Pôle de Lanaud
BOISSEUIL

LISTE DES INVITÉS

- 🕒 M. Alain ROUSSET, Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- 🕒 M. Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne
- 🕒 M. Gérard VANDENBROUCKE, Président du Syndicat Le Lac de Vassivière
- 🕒 M. Raphaël LE MEHAUTE, Préfet de la Haute-Vienne ; représenté par M. BORREL Didier, Directeur de la Direction Départementale des Territoires
- 🕒 M. Jérôme DECOURS, Secrétaire Général de la Préfecture
- 🕒 Mme Marie-Françoise PEROL DUMONT, Sénatrice de la Haute-Vienne ; représentée par M. Christian REDON-SARRAZY son suppléant
- 🕒 M. Jean-Marc GABOUTY, Sénateur de la Haute-Vienne
- 🕒 M. Jean-Baptiste DJEBBARI, Député de la 2^{ème} circonscription de la Haute-Vienne ; représenté par M. Pierre VENEAU son suppléant
- 🕒 Mme Marie-Ange MAGNE, Députée de la 3^{ème} circonscription de la Haute-Vienne
- 🕒 Mme Sophie BEAUDOUIN-HUBIERE, Députée de la 1^{ère} circonscription de la Haute-Vienne
- 🕒 M. Didier BORREL, Directeur de la Direction Départementale des Territoires
- 🕒 M. Eric HULOT, Chef de service de la Direction Départementale des Territoires
- 🕒 M. Jean-Marie DELAGE, Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne ; représenté par M. Bernard GOUPY son Vice-Président
- 🕒 M. Stéphane VIGHETTI, Chef du service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité
- 🕒 M. Philippe GENESTE, Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ; représenté par M. Richard SERIEYS
- 🕒 M. Jean-Pierre FAYE, Président de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière
- 🕒 M. Stéphane VEYRIRAS, Président de l'EPIC du Lac de Saint-Pardoux
- 🕒 Mme Marie-Laure MEYER, Directrice du Lac de Vassivière
- 🕒 Mme Nadège DESCUBES, Directrice du Lac de Saint-Pardoux
- 🕒 M. Stéphane CHE, Maire d'Ambazac
- 🕒 Mme Andréa BROUILLE, Maire de Bessines sur Gartempe
- 🕒 M. Emmanuel DEXET, Maire de Bussière-Galant
- 🕒 M. Jean BARIAUD, Maire de Châteauneuf la Forêt
- 🕒 M. Jean-Gérard DIDIERRE, Maire de La Croisille sur Briance
- 🕒 M. Jean-Marie HORRY, Maire de La Jonchère Saint-Maurice
- 🕒 Mme Delphine PERRIER-GAY, Maire de Ladignac le Long
- 🕒 M. Jean-Claude HENNO, Maire de Laurière
- 🕒 M. Emile-Roger LOMBERTIE, Maire de Limoges ; représenté par M. Guillaume GUERIN
- 🕒 M. Daniel MAITRE, Maire de Lussac les Eglises
- 🕒 M. Stéphane CAMBOU, Maire de Peyrat le Château
- 🕒 M. Jean-Marie ROUGIER, Maire de Rochechouart
- 🕒 M. Pierre MONDAMERT, Maire de Saint-Amand-Magnazeix
- 🕒 M. Marc DITLECADET, Maire de Saint-Germain les Belles
- 🕒 Mme Agnès VARACHAUD, Maire de Saint-Mathieu
- 🕒 Mme Josiane ROUCHUT, Maire de Saint-Paul
- 🕒 M. Ludovic DUBOIS, Maire de Saint-Sornin Leulac
- 🕒 M. Daniel BOISSERIE, Maire de Saint-Yrieix la Perche
- 🕒 M. Philippe BARRY, Président du Syndicat de la Vienne Moyenne

LISTE DES INVITÉS

- 🔵 M. Jean-Bernard DAMIENS, Syndicat Mixte Contrat Rivière Gartempe
- 🔵 M. Jean-Pierre BOURDET, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents
- 🔵 M. Richard SIMONNEAU, Président du Syndicat Mixte des Bassins du Bandiat et de la Tardoire
- 🔵 M. Sébastien MOREAU, Président du Syndicat Mixte Monts et Barrages
- 🔵 M. Christian VIGNERIE, Président du Syndicat Vienne-Gorre ; représenté par Mme Marie ADALBERT
- 🔵 Mme Annie-Claude RAYNAUD, Présidente du Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin
- 🔵 M. Jean-Jacques GOUGUET, Président de Sources et Rivières du Limousin ; représenté par M. Marc CHABASSIER
- 🔵 M. Stéphane LORIOT, Directeur de l'EPTB Vienne
- 🔵 M. Jean-Michel MENARD, Président de Limousin Nature Environnement
- 🔵 Agence de l'eau Loire-Bretagne
- 🔵 Agence de l'eau Adour-Garonne
- 🔵 Mme Marie DUMAITRE, Responsable Gîtes de France Haute-Vienne
- 🔵 M. Mathieu LABROUSSE, Président de la Fédération de Pêche de la Charente et de l'Association Régionale Nouvelle-Aquitaine
- 🔵 M. Patrick CHABRILLANGES, Président de la Fédération de Pêche de la Corrèze
- 🔵 M. Christian PERRIER, Président de la Fédération de Pêche de la Creuse
- 🔵 M. Jean-Marie RAMPNOUX, Président de la Fédération de Pêche de la Dordogne ; représenté par M. Michel THOMAS
- 🔵 M. Alix GILLES-BON, Coordinateur régional de l'Association Régionale des Fédération de pêche de Nouvelle-Aquitaine
- 🔵 M. Christian GROLEAU, Président de la Fédération de Chasse de la Haute-Vienne
- 🔵 M. Bernard DELAUMENIE, invité d'honneur
- 🔵 M. Tim KESTENS, Direction Concessions EDF UP Centre Haute-Vienne
- 🔵 M. Jean-Luc GAUTHIER, Directeur Régional Enedis
- 🔵 Maître Edith VERGER-MORLHIGEM, Avocate ; représentée par Maître Émilie ROUX
- 🔵 M. Stéphane RIFFAUD, Expert-comptable Cabinet HOCHÉ
- 🔵 M. Olivier EVRARD, Pisciculteur
- 🔵 M. Paul BAUDON, Pisciculteur
- 🔵 M. Nicolas LAFORET, Chef de l'Equipe Thérapeutique d'Esquirol
- 🔵 M. Francisco CASTRO, Président du Club Français des Pêcheurs à la Mouche
- 🔵 M. Ludovic ROCHE, Président du GR Carpe Limousin
- 🔵 M. Cédric PLASSEAU, Moniteur-Guide de pêche professionnel
- 🔵 M. Karl COURGNAUD, Moniteur-Guide de pêche professionnel
- 🔵 M. Stéphanie ROBIN, Moniteur-Guide de pêche professionnel
- 🔵 M. Jean-François LECOMTE, Moniteur-Guide de pêche professionnel
- 🔵 M. Antoine MACHINAL, Moniteur-Guide de pêche professionnel
- 🔵 M. et Mme CARRETEY Fabrice et Christelle, propriétaire de La Pourvoirie du Lac
- 🔵 M. Jean DESMAISON, auteur réalisateur
- 🔵 Les représentants des 54 AAPPMA de Haute-Vienne
- 🔵 Le Conseil d'administration fédéral
- 🔵 Les salariés de la Fédération de pêche de la Haute-Vienne



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Rapport annuel d'activités 2017

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pôle de Lanaud - Boisseuil

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2018
17 MARS

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

© Reflets d'Eau Douce

Ce rapport, retraçant toutes les actions et missions réalisées par votre Fédération durant 2017, est un « bilan » rédigé pour vous donner un aperçu global des nombreuses activités de l'année écoulée.

Pour introduire ce rapport, nous réalisons une présentation des hommes et des femmes, agissant pour votre Fédération, salariés comme élus. Enfin, avant de vous présenter un bilan détaillé de chacune des activités de la Fédération, nous vous présentons un récapitulatif des réunions et commissions dans lesquelles nous sommes partie prenante.

PRÉSENTATION GLOBALE DE LA FÉDÉRATION

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une association Loi 1901, qui a le caractère d'un établissement d'utilité publique. Elle est chargée par le code de l'environnement, de missions d'intérêt général. Fin 2017, elle a obtenu le renouvellement de son agrément au titre de la protection de l'environnement.

Les missions de la Fédération

Votre Fédération a pour principales missions :

- le développement et la promotion du loisir pêche ainsi que du tourisme pêche ;
- la protection des milieux aquatiques, ainsi que la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental ;
- l'éducation des jeunes populations au respect de l'environnement.

Les compétences de la Fédération

Les missions incombant à la Fédération posent les bases et définissent les compétences qui en découlent :

- la valorisation de secteurs de pêche, aménagements : parcours labellisés, parcours spécifiques, postes handipêche, mises à l'eau ;
- la connaissance des milieux : élaboration et mise en place d'un Plan Départemental pour la Protection et la Gestion des ressources piscicoles (diagnostic des milieux et propositions d'actions pour remédier aux perturbations), études, pêches à l'électricité ;
- les actions sur le milieu : continuité écologique, repeuplements, restauration et installation de frayères, aide financière aux syndicats de rivière, emploi d'une équipe en réinsertion sociale chargée de travaux d'entretien ;
- la promotion, information, éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité : ateliers pêche nature, stages, interventions scolaires, critérium jeunes pêcheurs, actions de communication, salons etc ;

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

- la consultation pour avis : sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte aux milieux aquatiques ;
- la surveillance des cours d'eau : gardes-pêche, suivi sécheresse.

Composition du Conseil d'Administration et du Bureau Fédéral

Le Conseil d'Administration a pour vocation de définir et de mettre en place la politique de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique. Il se compose de 13 administrateurs dont voici les fonctions :



Paul Duchez
Président



Daniel Eudénbach
1^{er} Vice-Président



Pierre Marc
2^{ème} Vice-Président



Jean-Christophe Boireau
Secrétaire



Marc Drutel
Trésorier



Nicole Berger
Membre



Philippe Laurent
Membre



Jean Tinlot
Membre



Bruno Tournois
Membre



Alain Fougères
Membre



Jean-Marc Chabassier
Membre



Guy Monneraux
Membre



Pierre Dubrac
Membre

Durant 2017, le Conseil d'Administration a évolué. En avril, Monsieur Richard SIMONNEAU, Trésorier fédéral a démissionné pour des raisons personnelles, c'est alors Monsieur Marc DRUTEL qui a été élu à cette fonction. Enfin, un second membre du Conseil d'Administration, Monsieur Claude CHAMOULAUD, a démissionné en septembre pour raisons personnelles.

ORGANISATION DU PERSONNEL

Composition de l'équipe fédérale

Une équipe dynamique et polyvalente de 9 professionnels :



Brigitte Theillaumas
Secrétariat &
Comptabilité



Stéphanie Charlat
Missions
Techniques



Sébastien Chagnou
Informatique &
Juridique



Matthieu David
Travaux, Garderie &
Empoisonnements



Pierre Pommeret
Missions Techniques
& Développement



Julien Barret
Animation &
Promotion



Aurélie Laurenson
Accueil &
Communication



Dorine Cherigny
Communication



Christelle Laforge
Agent d'entretien

Recrutements

Services Généraux

Pour pallier à l'absence de la chargée de communication, Aurélie LAURENSEN, partie en congé maternité du 21 novembre 2016 au 24 mars 2017, nous avons recruté Dorine CHERIGNY sur le même poste.

Dorine est arrivée le 3 octobre 2016 afin de permettre un travail en binôme et ainsi faciliter le passage de relais. Puis elle a assuré le remplacement du congé maternité jusqu'au 24 mars 2017. Enfin, pour pallier à un surcroît d'activité et afin de développer la communication, nous avons décidé de garder Dorine pour 6 mois supplémentaires. Aurélie était en charge de la communication interne et Dorine de la communication externe.

Service Technique

Pierre POMMERET est arrivé le 1^{er} août 2017 au sein des services techniques après avoir passé 10 ans au sein de la Fédération de la Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au poste de responsable technique. Pierre est donc venu renforcer les effectifs en qualité de responsable technique et développement.

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Départ

Il est à noter qu'à compter de mars 2018, Brigitte THEILLAUMAS quittera ses fonctions après 22 ans de présence à la Fédération. Le Conseil d'Administration tient à la remercier pour son travail et son dévouement durant toutes ces années. Sa charge de travail sera répartie entre Dorine CHERIGNY, Aurélie LAURENSON et Sébastien CHAGNOU.

Formation du personnel

Services Généraux

Aurélien LAURENSON a participé à la formation « Les clés d'une communication efficace dans le cadre de la promotion du Loisir Pêche » les 15 et 16 novembre 2017 à Paris. Organisée par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), cette formation a pour but de professionnaliser l'activité communication dans le cadre du développement des structures associatives de la pêche en France. Pour clôturer la formation, une dernière session a eu lieu le 15 février 2018.

Service Technique

Stéphanie CHARLAT, a suivi une formation de 5 jours dispensée par le sigiste du PNR de Millevaches. A destination des porteurs de projet du CTVa n°2, cette semaine a permis de se former au logiciel de cartographie QGIS, outil indispensable pour réaliser des cartographies gratuites. Elle a également participé aux JTN (Journées Techniques Nationales) organisées par la FNPF.

Pierre POMMERET a suivi une formation intitulée « L'administration du personnel dans les structures associatives de la pêche de loisirs » les 11 et 12 décembre 2017 à Orléans. Pour clôturer la formation, deux sessions ont eu lieu les 29 et 30 janvier 2018 ainsi que les 13 et 14 mars 2018.

Restructuration et évolution des services

Les élus se sont réunis à plusieurs reprises cette année pour évoquer certaines problématiques de fonctionnement. En effet, aucune commission n'était réellement fonctionnelle et les élus souhaitaient une structuration plus professionnelle et une lisibilité à long terme.

Dans cette optique, à compter du 1^{er} janvier 2018, la Fédération a entamé une profonde restructuration de son fonctionnement avec la création de deux pôles : les services généraux et le service technique et développement.

Cette nouvelle organisation fera l'objet d'une circulaire dans l'année à venir.

RÉUNIONS ET PARTICIPATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Réunions internes

- le Bureau se réunit environ tous les 10 jours, et plus si des points particuliers sont à traiter ;
- le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois ;
- une réunion extraordinaire entre le Bureau et les salariés s'est déroulée le vendredi 22 décembre 2017, afin de redéfinir l'organisation interne de la Fédération, conclusion du travail entamé au 2^{ème} semestre 2017 par les administrateurs ;
- deux réunions des Présidents se sont tenues le 1^{er} juillet et le 28 octobre 2017.

Réunions externes

- les élus se sont réunis à de nombreuses reprises dans les différentes commissions : Saint-Pardoux, Vassivière, La Vienne, barrages, promotion de la pêche pour les jeunes, comités de labélisation ;
- les élus représentent notre Fédération dans les multiples réunions du CHI, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département, de la Préfecture, des Mairies, du CODERST, des comités de pilotage des syndicats de rivière, de l'association régionale Nouvelle Aquitaine, de l'EPI et la liste n'est pas exhaustive.

Mandats complémentaires

- le Président, Monsieur Paul DUCHEZ est membre élu au bureau de la Fédération Nationale pour la Pêche en France ;
- le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Daniel EUDENBACH est secrétaire de LOGRAMI et également délégué pour la Haute-Vienne au Club Halieutique Interdépartemental.

RÉUNIONS ET PARTICIPATIONS DES SALARIÉS

Avec les collectivités piscicoles

- réunions des Présidents d'AAPPMA ;
- assemblée Générale de la FDAAPPMA 87 ;
- réunions auprès de l'association régionale Nouvelle Aquitaine ;
- réunions des gardes pêche particuliers ;
- participation à l'élaboration d'un atlas des poissons du Limousin : travail conjoint aux trois Fédérations départementales Creuse, Corrèze, Haute-Vienne ainsi que l'ONEMA et piloté par la Maison de l'Eau et de la Pêche de Corrèze. Cet ouvrage paraîtra au 1^{er} semestre 2018.

Pour les contrats milieux aquatiques

Pour l'année 2017, la FDAAPPMA 87 a été présente à près de 20 réunions techniques, commissions et comités de pilotage pour l'organisation et le suivi des contrats territoriaux (CTMA) en cours ou à venir sur le département :

- CTMA Vienne médiane, couvrant les bassins versants Vienne aval, Glane, Aixette, Gorre et Graine ; ce territoire immense est couvert par un CTMA que coordonnent le Syndicat du bassin de la Vienne (SABV) et le Syndicat Mixte Vienne-Gorre (SMVG) ;
- CTMA Aurence-Auzette, piloté par la Communauté d'agglomérations Limoges Métropole (CALM) ;
- CTMA Gartempe, en phase de renouvellement en 2017, sous l'égide du Syndicat mixte Contrat Rivière Gartempe (SMCRG) ;
- CT Vienne amont N°2, également en refonte en 2017, et copiloté par le Parc Naturel Régional de Millevaches et l'Etablissement public territorial du bassin de la Vienne ;
- PPG de la Tardoire (Programme pluriannuel de gestion), piloté par le Syndicat mixte des bassins Bandiat et Tardoire (SYMBA Bandiat Tardoire).

Avec les administrations, collectivités et établissements publics

Pour l'année 2017, la FDAAPPMA 87 a été présente à de nombreuses réunions auprès des instances en charge de la pêche, du développement touristique ou de la qualité des milieux aquatiques, telles que :

- CoDERST et au CoDERST restreint ;
- Comité sécheresse auprès des services de la préfecture (DDT) ;
- Conférence relative à l'accord cadre (AELB) ;
- Participation au groupe étangs ;
- Contrat de Cohésion Territoriale du pays Monts et Barrages ;
- Réunions relatives à la labellisation du plan d'eau de la Croisille-sur-Briance ;
- Réunions relatives à la vidange décennale du lac de Saint-Pardoux et au développement du tourisme pêche.

Enfin, comme chaque année à l'automne, la Fédération et les services de la DDT se sont réunis pour mettre au point la réglementation de la pêche en Haute-Vienne pour l'année 2018 : dates d'ouvertures, quotas, parcours spécifiques (carpe, loisirs, graciation, ...), autant de sujets discutés et sur lesquels la Fédération a fait valoir ses arguments pour faciliter et pérenniser la pratique de la pêche dans le département.

Seul point de désaccord, le refus de la DDT de maintenir la prolongation d'ouverture sur les plans d'eau de 1^{ère} catégorie gérés par la Fédération. Cette mesure qui permettait la pêche jusqu'en octobre n'est donc pas reconduite en 2018, sur décision administrative.



JURIDIQUE ADMINISTRATIF

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2018
17 MARS

Rapport annuel d'activités 2017

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pôle de Lanaud - Boisseuil

LES AVIS SUR LES DOSSIERS

La Direction Départementale des Territoires, au cours de l'instruction de certains dossiers, sollicite la Fédération pour connaître l'avis de celle-ci sur le projet de particuliers ou collectivités. En 2017, nous avons reçu **37 demandes** d'avis pour des dossiers « eau » (majoritairement « plans d'eau »).

L'étude des dossiers ont conduit à des avis :

3	Très défavorable
15	Défavorable
6	Réservé ou avec quelques remarques
0	Favorable
13	Dossiers « non répondu »

Pour rappel voici les grands axes qui encadrent les avis rendus :

- la protection du milieu lors des vidanges (ex : bassin de décantation, protocole, ...)
- la réduction des impacts thermiques (ex : moine)
- le maintien d'un débit minimum dans les cours d'eau
- la continuité écologique (dérivation)
- la protection de la population piscicole

Le nombre de ces sollicitations pour avis est toujours en repli par rapport aux dernières années. Par ailleurs, le contenu de la majorité de ces dossiers étant également toujours incohérent ou incomplet pour émettre un avis circonstancié, les avis sont quasi-exclusivement défavorables ou sans réponse. Ainsi, au vue du temps consacré, malgré tout, à cette mission, la Fédération a fait le choix courant 2017 de ne plus rendre prioritaire l'instruction de tels dossiers.

LE CODERST ET LE CODERST RESTREINT

Le CoDERST

Le CoDERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) auquel nous siégeons s'est **réuni 10 fois** en 2017 (8 en 2016) et a examiné **51 dossiers** (31 en 2016).

Ces réunions en Préfecture, qui rassemblent des structures de tous horizons, sont en place pour donner un avis sur les projets d'arrêtés soumis à la signature du Préfet. Les dossiers examinés concernent toutes les Installations, ouvrages, travaux ou activités susceptibles d'avoir un impact sur le milieu.

Le CoDERST restreint

Le CoDERST « restreint » où nous siégeons également s'est **réuni 3 fois** en 2017, examinant **29 dossiers** (33 en 2016) concernant **41 plans d'eau** (40 en 2016). Ces réunions, qui rassemblent des structures ou personnes spécialisées dans le domaine de l'eau, sont en place pour donner un avis sur les projets d'arrêtés soumis à la signature du Préfet mais concernant uniquement des plans d'eau.

A ces réunions, il faut ajouter le travail préalable de préparation important entre l' élu assistant au CoDERST et le salarié en charge de l'analyse des dossiers et de la suppléance.

CONTENTIEUX « EAU »

Seulement 2 nouveaux PV ont été reçus en 2017 concernant des défauts d'autorisation ou déclaration pour des travaux affectant le milieu aquatique.

En tout, ce sont tout de même **14 PV « eau » qui ont été traités** (ou dont le traitement était en cours) en 2017 (dont certaines procédures datant de plusieurs années).

Le traitement représente l'étude du dossier et se traduit par :

- soit un classement « sans suite » de notre part car sans véritable préjudice pour les intérêts que nous défendons ou dont la réparation a déjà été opérée depuis le procès-verbal,
- soit une proposition de transaction sur intérêts civils quand un consensus existe ou peut être trouvé,
- soit un accompagnement au pénal en tant que partie civile. L'objectif premier est de s'assurer que le préjudice sera réparé « sur le terrain » (ex : remise en état, compensations, réelle exécution des travaux, etc...).

Dans ce dernier cas de figure, l'instruction se traduit par des notes et informations complémentaires transmises à notre avocate, Maître VERGER ou son associé, Me ROUX.

Parmi ceux-ci, depuis quelques années et de façon conjointe avec Sources et Rivières du Limousin, nous avons choisi de suivre un dossier emblématique avec un plan d'eau dont les propriétaires n'avaient pas réalisé les travaux prévus par leur arrêté préfectoral. Emblématique car en barrage d'un cours d'eau de 1^{ère} catégorie, mais aussi car concernant des travaux importants telle une dérivation et aussi emblématique car support d'une activité semble-t-il lucrative de pêche privée. Initialement, sur le plan pénal, le tribunal avait simplement ordonné le paiement d'une amende dans 1^{er} jugement alors que les travaux n'étaient toujours pas effectués. En 2017, un premier résultat est tombé pour ce dossier purement « civil » : nous sommes déboutés dans nos demandes ; le jugement rendu estimant que nous n'apportons pas la preuve d'un préjudice.

Devant ce résultat très décevant voire incompréhensible, nos 2 associations ont décidées d'interjeter appel de cette décision.

CONTENTIEUX « PÊCHE »

44 nouveaux PV reçus en 2017 (66 en 2016), dont :

- 25 PV « pêche sans carte » ;
- 3 PV « Truite non maillée » ;
- 5 PV « pêche pendant les jours de fermeture » (déversements TAC en eau libre) ;
- 1 PV « pêche en période de fermeture » ;
- 1 PV « mode de pêche prohibé » (asticot en 1ère catégorie) ;
- 1 PV « nombre de canne » ;
- 7 PV non-respect d'un arrêté municipal ou du règlement intérieur ;
- 1 PV Quota carnassier (1 sandre de trop).

D'une manière générale, ces PV proviennent de l'**ONCFS (9)** et des **gardes particuliers (35)**. A noter à nouveau qu'aucun PV ne semble avoir été dressé par l'ONEMA en 2017.

Ces PV se sont donc traduits pour la Fédération, en première intention, par une proposition de transactions sur intérêts civils envoyé au contrevenant. Contre un engagement écrit de respecter à l'avenir la réglementation et de s'être acquitté d'une somme forfaitaire, la Fédération abandonne sa possibilité de se constituer partie civile devant le tribunal. Cette procédure accélère l'issue de la procédure civile et mets fin au litige entre les parties. Cette année, nous avons obtenus un **taux d'acceptation directe de 50% (22 PV)**. Pour les 22 restants, faute de réponse à cette proposition, une grosse partie est en instance de rejoindre les autres dossiers déjà transmis à notre avocate pour faire valoir nos droits à partie civile devant le tribunal et la dernière fraction est dans l'attente d'une suite à donner.

Devant les tribunaux, la sanction peut s'avérer plus lourde voire complètement dissuasive ! En effet, en 2017, certaines procédures transmises à notre avocate en 2016 ont fait l'objet d'un jugement par le tribunal de proximité. Ces jugements (pour des « pêche sans carte » notamment) sont dans la continuité de ceux obtenus en 2015 avec, par exemple, des **amendes pénales** (pour le Trésor Public) dont le cumul **dépasse les 100€** et surtout **des dommages et intérêts allant de 250€ à 1 000 €** à destination du monde associatif.

ACCORD CADRE (FD87 - AELB)

A la suite d'un accord cadre national entre le ministère de l'écologie et la FNPF (signé le 27 mars 2012), certaines actions des FDAAPPMA peuvent être aidées financièrement par les agences de l'Eau.

Dans ce but et plus localement, une convention-cadre de mise en œuvre a été signée le 6 septembre 2013 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et renouvelé pour la période 2016 - 2018. Elle valide notamment un plan triennal d'actions, décliné par des demandes de subventions annuelles.

Pour l'année 2017, une demande de subvention de 49 200€ a été déposée et acceptée. Elle porte sur plusieurs actions : élaboration d'un plan d'actions, mise en œuvre et mise à jour du PDPG87, participation à diverses réunions, études sur les milieux et information du public et des pêcheurs.

SÉCHERESSE

L'année 2017 a été marquée par un état de sécheresse continue. En effet, l'hiver 2016-2017 a été trop peu arrosé et les mois qui ont suivis ont gardé une tendance « sèche » marqués simplement par des épisodes pluvio-orageux. Ceux-ci ont sauvés les apparences... Cela s'est traduit malgré tout par des cours d'eau avec des niveaux bas à très bas tout au long de l'année.

La Fédération a donc continué à participer activement au « comité sécheresse », piloté par la Préfecture au travers des services de la DDT lors des diverses réunions organisées. La Fédération regrette à nouveau l'existence d'une certaine inertie dans la prise de décision et surtout le manque d'attention portée aux alertes et inquiétudes formulées notamment par le monde associatif.

LA SÉCHERESSE

Phénomène de plus en plus fréquent, « la sécheresse » n'épargne pas le département de la Haute-Vienne. Ce déficit est en lien direct avec le manque de précipitations (la Haute-Vienne ne possédant que très peu de réserves souterraines) mais est aussi aggravé par les usages humains de l'eau (prélèvements, plans d'eau...).

Pour les cours d'eau, la sécheresse se traduit sur la quantité (niveau d'eau) mais aussi sur la qualité de l'eau (physicochimie). Et tout cela n'est malheureusement pas sans conséquence sur la faune aquatique...

SON SUIVI EN HAUTE-VIENNE :

Dans notre département, le suivi de l'état de la ressource en eau est réalisé par diverses structures dont la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Ces structures forment alors la « Cellule Sécheresse » et chacune apporte ses propres informations sur l'état de la ressource (eau potable, agriculture, baignade, eau souterraine, niveau des cours d'eau, etc.). La Fédération se positionne, elle, inévitablement sur le suivi du niveau des cours d'eau et l'impact sur la faune aquatique, en complément des relevés de l'ONEMA* et de la DREAL**.

*Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ÉCOULEMENT NORMAL :



L'ÉCOULEMENT FAIBLE :

Le niveau d'un cours d'eau varie naturellement au cours de l'année, l'étiage correspondant au moment de l'année où le niveau du cours d'eau est au plus bas. La sécheresse aggrave cet étiage et/ou le décale dans le temps.

LES IMPACTS

Un débit trop faible entraîne la diminution de l'espace vital pour la faune aquatique. Le lit du cours d'eau se rétrécit et les caches deviennent plus rares, exposant ainsi les poissons/animaux à la prédation.

Le débit étant plus faible, la température augmente également plus facilement. Or, à partir d'une certaine température, certaines espèces ne s'alimentent plus (vers 19°C pour la truite fario).

Moins d'eau est également synonyme de moins de potentiel de dilution des polluants. Aussi, toute source polluante peut devenir critique pour la faune aquatique.



LA RUPTURE D'ÉCOULEMENT :

Quand l'état de sécheresse perdure, les sources tarissent, l'eau arrête de couler. Il ne subsiste alors que des flaques plus ou moins grandes et profondes. On parle alors de rupture d'écoulement.

LES IMPACTS

La faune aquatique se retrouve concentrée dans ces flaques avec plus ou moins d'abris et/ou de profondeur d'eau. L'espace vital est donc grandement diminué et le risque de prédation est certain.

L'absence de circulation d'eau entraîne une rapide et forte hausse de la température souvent accompagnée d'une baisse drastique du taux d'oxygène dissous. Certaines espèces comme les salmonides n'y résistent pas longtemps.

L'absence de circulation d'eau annihile complètement le potentiel de dilution des polluants. Aussi, toute source polluante, même en faible quantité, détruit toute vie restée bloquée dans ces poches d'eau.



L'ASSEC :

C'est la situation extrême pour un cours d'eau : l'absence totale d'eau ou de poches d'eau.

L'assec entraîne la mort du cours d'eau, même temporairement : plantes et animaux sont morts, au mieux certaines espèces ont pu migrer vers l'aval. Même si un écoulement peut rapidement reprendre, à la faveur d'une pluie ou d'un orage, la faune aquatique ne pourra reprendre ses droits qu'après plusieurs mois suivant la présence ou non d'obstacles.

AFIN D'ÉVITER CETTE SITUATION EXTRÊME POUR LES COURS D'EAU DE NOTRE RÉGION, DES MESURES RÉGLEMENTAIRES SIMPLES ET DE BON SENS EXISTENT :

- Avoir un usage raisonné de l'eau
- Éviter les prélèvements directs en cours d'eau.
- Gérer et équiper les plans d'eau pour limiter leur impact sur la qualité et la quantité d'eau en aval.
- Ne pas drainer et préserver les zones humides.
- Éviter les coupes à blanc de la ripisylve qui réduisent l'ombrage et les caches potentielles.



ACTIVITÉS TECHNIQUES



Rapport annuel d'activités 2017

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pôle de Lanaud - Boisseuil

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2018
17 MARS

ORGANISATION ET RÉALISATION DE PÊCHES À L'ÉLECTRICITÉ

Pêches d'inventaire

Plusieurs campagnes ont été menées en 2017 pour un gros volume d'inventaires piscicoles.

Ceux-ci ont été effectués notamment dans le cadre des diagnostics demandés par les Syndicats à compétence rivière du département (suivi et évaluation de leurs travaux).

Au printemps 2017 (avril), la Fédération avec l'aide des AAPPMA du secteur (Bellac et Mézières) a réalisé un diagnostic piscicole sur le bassin de l'Issoire : 8 stations ont été inventoriées dont 3 sur le cours principal de l'Issoire et 5 autres sur des affluents.

Ce diagnostic, préalable au CTMA Goire-Issoire-Vienne, doit permettre au SIGIV (Syndicat Intercommunal des bassins Goire, Issoire et Vienne) de mieux connaître son territoire et l'état écologique de ses milieux aquatiques, dans l'optique de monter un programme prévisionnel de travaux.

Le rapport des inventaires " Inventaires piscicoles et détermination de l'Indice Poisson rivière - bassin versant de l'Issoire - 2017" est disponible à la Fédération.

Le SABV (Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne) porte la compétence rivière sur un large territoire comprenant les bassins versants de la Vienne en aval de Limoges, de la Glane et de l'Aixette.

C'est dans le cadre du CTMA Aixette que le SABV a missionné la Fédération pour réaliser en 2017 des inventaires piscicoles sur 10 stations du territoire.

Ce diagnostic sert à la fois d'état final au 1er contrat, par comparaison avec la campagne menée en 2012 sur les mêmes stations, et de diagnostic pour le nouveau CTMA Vienne médiane englobant le bassin de l'Aixette.

Les 10 inventaires ont été réalisés au printemps (mai et juin 2017) avec l'aide des AAPPMA de Nexon et Aix sur Vienne.

Le rapport de 2012 "Diagnostic des peuplements piscicoles du bassin versant de l'Aixette - 2012" est toujours disponible à la Fédération ; celui de la campagne 2017 le sera bientôt.



ACTIVITÉS TECHNIQUES

© Reflets d'Eau Douce

Toujours dans le cadre du CTMA Vienne médiane, mais cette fois sur le bassin versant de la Gorre, la Fédération a réalisé des inventaires piscicoles sur 8 petits cours d'eau nouvellement intégrés par le SMVG (Syndicat mixte Vienne Gorre), structure coordinatrice du contrat sur ce secteur.

Les inventaires ont été réalisés entre fin juin et début juillet 2017, avec l'appui des AAPPMA de Châlus, Rochechouart et Saint-Laurent sur Gorre.

Le SYMBA (Syndicat mixte des bassins) Bandiat Tardoire a, entre autres actions, lancé les travaux d'effacement de l'étang de la Monnerie, situé en barrage de la Tardoire entre Cussac et Oradour sur Vayres.

Ce projet d'envergure a débuté au printemps 2017 et nécessitera plusieurs phases d'abaissement progressif, sur 5 ans, avant l'effacement complet. Le SYMBA coordonne les travaux, assisté par le bureau d'études CEE en charge du suivi écologique.

La Fédération a quant à elle été missionnée pour le diagnostic piscicole préalable : deux stations, une en aval de l'étang et une autre en amont, ont été inventoriées au démarrage des travaux, en juin 2017 ; elles seront à nouveau prospectées dans les années à venir pour évaluer le gain écologique de l'effacement de cet étang.

En parallèle sur ce même territoire, la Fédération a réalisé la partie "inventaires piscicoles" liée au diagnostic initial du PPG Tardoire 2017-2021 (Programme pluriannuel de gestion).

Après concertation avec le SYMBA, le choix de 6 stations de suivi s'est porté sur la Tardoire (3 stations), le ruisseau des Salles (2 stations) et le ruisseau de Brie.

Les inventaires ont été réalisés entre fin juin et début juillet 2017, avec le concours des AAPPMA de Châlus, Champagnac la Rivière, La Tardoire et Saint-Mathieu. Le rapport sera bientôt disponible à la Fédération.



La Fédération a été sollicitée par AREVA pour effectuer un diagnostic sur le Vincou, afin d'évaluer l'incidence des activités de l'entreprise sur le milieu naturel.

AREVA a en effet engagé des travaux sur le site de la Crouzille, dans l'objectif de décanter les eaux du ruisseau des Sagnes (impactées par les activités d'AREVA sur le site de Fanay) avant leur transit dans l'étang de la Crouzille ... utilisé comme réserve d'eau potable. Un inventaire piscicole a donc été effectué à l'automne 2017 en aval de la Crouzille et de l'A20 ; le rapport "Pêche de sauvetage sur le ruisseau des Sagnes - Inventaire sur le Vincou - 2017" est disponible à la Fédération.

ACTIVITÉS TECHNIQUES

Sur le territoire de la Vienne amont, un nouveau contrat CTVa n°2 a été lancé en 2017 et fait suite à celui qui a couvert les années 2011 à 2015.

La Fédération est à nouveau partie prenante, en tant que maître d'ouvrage sur de nombreuses thématiques telles que les actions agricoles, la restauration de la continuité écologique, le diagnostic écologique de cours d'eau, la diversification des habitats, ... et bien évidemment le suivi piscicole.

Cette dernière thématique couvre aussi bien le suivi des travaux des différents maîtres d'ouvrages que le suivi global du contrat.

En 2017, les trois Fédérations Creuse, Corrèze et Haute-Vienne ont donc chacune sur leur département réalisé les inventaires du diagnostic initial.

Avec le concours des AAPPMA de Saint-Léonard de Noblat, Eymoutiers, La Maulde et La Combade, la Fédération a réalisé 6 inventaires en octobre 2017 sur la Combade (2 stations) et les ruisseaux du Tard, des Gannes du Theil, du Mazet et de Planchemouton.

Les résultats bruts sont disponibles à la Fédération, mais le rapport global (pour les 3 départements) sera rédigé par la Maison de l'eau et de la pêche de Corrèze.

L'ensemble de ces inventaires, outre la réalisation des pêches en elles-mêmes, nécessite en amont un travail important : reconnaissance de terrain pour déterminer l'emplacement des stations (accessibilité, représentativité du cours d'eau), recherche des propriétaires riverains et courriers d'information pour obtenir leur accord, organisation du planning avec les AAPPMA, les bénévoles et les salariés, etc.

Suivent la saisie informatique et l'ajout sur base de données géographiques, puis enfin l'interprétation des résultats et la rédaction des rapports.

La Fédération réalise aussi le travail nécessaire pour répondre à des marchés de pêche à l'électricité qui n'aboutissent pas pour autant à chaque fois.

Pêches de sauvetage

En plus des pêches d'inventaire, la Fédération a réalisé en 2017 de nombreuses pêches de sauvetage.

Il s'agit là d'opérations ponctuelles, effectuées en majorité pour le compte d'entreprises de TP, et préalables à des interventions sur cours d'eau : réfection de pont, suppression de seuil, réfection d'installation hydroélectrique, dérivation et mise en assec, vidange, etc.

En 2017, ce sont 16 interventions de ce type qui ont été organisées et réalisées par la Fédération, dont :

- sauvetages avant les travaux d'effacement de 3 seuils sur la Tardoire ;
- sauvetage avant mise en assec du canal d'amenée de Charnaillat, sur la Vienne ;
- sauvetage avant dérivation de la Couze dans le bassin de décantation pour la vidange du lac de Saint-Pardoux.

ACTIVITÉS TECHNIQUES

Pêches de prélèvement

Comme chaque année à la fin octobre, la Fédération a organisé et réalisé le prélèvement de géniteurs de truite sur la Vienne.

Ces poissons, uniquement des mâles, ont été amenés à la salmoniculture de Bourganeuf pour la production de la souche Haute-Vienne (utilisée pour les alevinages de la majorité des AAPPMA du département).

Merci à la FDAAPPMA 19 pour le prêt de matériel et de son meilleur porteur d'anode pour cette journée 2017 !

Divers

Pour pouvoir réaliser l'ensemble de ces pêches sur le département de la Haute-Vienne, la Fédération fait annuellement :

- une demande d'autorisation administrative auprès de la DDT, déclarant les personnels qualifiés et les matériels utilisés ;
- une déclaration récapitulant l'ensemble des interventions de l'année passée.

Les pêches nécessitent aussi quelques menus travaux de bricolage, de réparation, etc. ainsi qu'un suivi annuel par l'APAVE pour la certification de conformité du matériel.

ACTIONS DE TERRAIN - TRAVAUX

Rapports

Début 2017 ont été saisies les données des pêches d'inventaire que la Fédération avait effectuées en 2016 sur le bassin versant de la Couze : ruisseaux de Lavedrenne, de Lavaud-Bourgoin et du Lailloux.

L'analyse de ces informations a permis de dégager des priorités d'intervention pour les travaux à mener dans le cadre du Contrat Rivière Gartempe (et du futur CTMA Gartempe).

Une étude de continuité écologique avait été lancée en 2016 sur le bassin versant de la Gorre : 14 cours d'eau affluents, pour un linéaire de 57 km, avaient été prospectés et diagnostiqués.

De nombreuses données avaient été récoltées et géolocalisées : chutes naturelles, embâcles, encoches d'érosion, ouvrages (nature, localisation, dimensions, problèmes engendrés, ...), passages à gué, piétinements de berges.

ACTIVITÉS TECHNIQUES

Cette base de données a été analysée en 2017, ce qui a permis de faire ressortir pour chaque cours d'eau étudié : les problématiques majeures rencontrées, l'intérêt piscicole et halieutique, les actions de restauration à envisager, etc.

Ce travail permet d'avoir une connaissance fine de l'état des cours d'eau et de prioriser les actions à mener par la Fédération et les AAPPMA.

Il fait l'objet d'un rapport "Étude de continuité écologique - bassin de la Gorre - 2017" disponible à la Fédération.

Le même type d'étude diagnostic avait été conduit en 2016 sur le bassin versant de l'Aixette, avec cette fois-ci 7 cours d'eau affluents diagnostiqués, pour un linéaire total de 28 km.

La base de données issue de ce travail de terrain, analysée en 2017, a permis la rédaction du rapport "Étude de continuité écologique - BV Aixette et Arthonnet - 2017", disponible à la Fédération et base de travail pour prioriser les futurs travaux à mener sur ce territoire.

La DREAL Limousin, en charge des travaux de mise à deux fois deux voies de la RN141, avait lancé un marché de suivi piscicole, obtenu par la Fédération, sur le ruisseau de Tranchepie, cours d'eau le plus impacté par les travaux.

Le rapport de la dernière campagne d'octobre-novembre 2016 a été réalisé en 2017 et est disponible à la Fédération sous le titre "Travaux de mise à 2 x 2 voies de la RN 141 - Suivi biologique sur le ruisseau de Tranchepie - Inventaires 2016".



Atlas des poissons du Limousin

Ce projet d'envergure (initié en 2014-2015) se veut à la fois une cartographie de la répartition des espèces piscicoles sur les 3 départements de l'ancienne Région, ainsi qu'une analyse de l'évolution de ces espèces dans le temps.

Il regroupe de nombreux partenaires, tant techniques que financiers, le tout sous l'égide de la MEP19 qui a assuré la coordination du projet, le traitement des données, et la co-rédaction du document.

Ce travail d'atlas s'accompagne également de l'élaboration d'une LRR "Liste rouge régionale" des espèces piscicoles menacées, basée sur la méthode UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).

La FDAAPPMA 87 a pour sa part mis à disposition sa base de données de pêches à l'électricité sur le département de la Haute-Vienne, et a participé à la réunion "liste rouge" de mars 2017.

L'atlas et la LRR devraient être finalisés et disponibles mi 2018.

Programmation de travaux

L'année 2017 a constitué une année charnière en termes de programmation de travaux au sein des contrats territoriaux.

En effet, les deux principaux contrats, Contrat de rivière Gartempe et Contrat territorial Vienne amont, sont arrivés à échéance.

Il a donc fallu sur ces deux territoires réaliser un bilan des actions menées et de leur efficacité sur les milieux aquatiques, ainsi qu'une programmation prévisionnelle sur 5 ans pour le nouveau CTMA Gartempe et le CTVa n°2.

Ces programmations doivent bien évidemment tenir compte de l'étude bilan, de l'état écologique actuel et des objectifs pour chaque masse d'eau (bassin versant), s'harmoniser entre les différents maîtres d'ouvrage d'un même contrat, répondre aux demandes et exigences des financeurs, etc. et pour les programmes de la Fédération, répondre aux besoins et projets des AAPPMA.

Pour le CTVa n°2, la Fédération a soumis aux financeurs un programme d'actions détaillé et chiffré à hauteur de 800 000 € sur 5 ans. Y sont inscrits des travaux de restauration de cours d'eau, de continuité écologique, de diversification des habitats, de suivi par inventaires piscicoles, des travaux agricoles, etc.

(Pour rappel, ces travaux sont subventionnés à 80% par l'Agence de l'eau et la Région Nouvelle Aquitaine ; il reste donc 20% à la charge des collectivités piscicoles : Fédération, AAPPMA et FNPF).



Dans le cadre et sur le territoire de ce second Contrat Territorial Vienne amont, la Fédération a engagé sur la 1^{ère} tranche de travaux la restauration de la continuité écologique sur un affluent rive droite du Taurion, sur la commune de Saint-Martin-Terressus.

L'objectif est l'effacement (a minima l'aménagement) d'un complexe de deux étangs en cascade, dont un vieux plan d'eau entièrement comblé dont la chute en aval de la surverse fait plusieurs mètres de hauteur.

Le nouveau propriétaire n'a pas l'usage de ces étangs, et ne souhaite donc pas se lancer dans de coûteux travaux de mise en conformité.

En étape préalable, des bureaux d'étude ont été sollicités par la Fédération pour visite sur site et fourniture de devis. Le BE choisi devra déterminer la faisabilité technique et financière du projet, et apporter une aide à la décision au propriétaire. A suivre en 2018.

ACTIVITÉS TECHNIQUES

© Reflets d'Eau Douce

Suite au diagnostic effectué en 2016 sur le bassin versant de la Gorre (cf paragraphe rapports), la Fédération a dégagé deux premiers projets de travaux de restauration de la continuité écologique : l'effacement d'un seuil sans usage sur le ruisseau du Malatias, et le remplacement d'une buse située sur l'aval du ruisseau de Chenevières et qui en ferme l'accès depuis la Gorre.

Les inventaires piscicoles réalisés sur ces deux ruisseaux mettent en évidence une très mauvaise qualité des peuplements piscicoles, et donc la nécessité d'engager des travaux. Les propriétaires ont été contactés, et des entreprises sollicitées pour des devis comparatifs. Des visites de terrain sur sites avec les entrepreneurs potentiels ont permis de détailler au mieux les souhaits et préconisations techniques de la Fédération.

L'année 2018 sera l'occasion de déposer les demandes de travaux auprès de la DDT, pour des réalisations en 2018 dès que les conditions hydrologiques le permettront (été ou automne).

Dans les prochaines années, de nouveaux inventaires aux mêmes emplacements permettront d'évaluer le gain biologique de ces travaux.

Fin 2016, le rapport " Étude préalable au CTMA Briance - Diagnostic de continuité écologique - 2016" avait permis de dégager des priorités d'intervention sur les 11 cours d'eau et 83 km prospectés, et ainsi d'initier plusieurs chantiers en 2017 :

- des travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Theil : sur deux ouvrages problématiques pour l'aménagement desquels la Fédération a sollicité un bureau d'études ; celui-ci devra fournir un avant-projet avec les éléments techniques et financiers qui devront permettre à la Fédération de se positionner quant à la pertinence de réaliser les travaux (gain écologique avéré et coût réaliste) ;



ACTIVITÉS TECHNIQUES

© Reflets d'Eau Douce

- des travaux de restauration sur le ruisseau de l'Ame de l'Ane : l'AAPPMA de Saint-Paul souhaite depuis longtemps engagé une restauration de ce cours d'eau ; le diagnostic préalable ayant relevé et cartographié les problématiques sur tout son linéaire, la Fédération a monté un programme d'actions comprenant l'enlèvement d'embâcles, des travaux de continuité, des travaux agricoles (clôtures et abreuvoirs), la restauration de frayères de truite fario, etc. ; en 2017, la mairie, les propriétaires et exploitants ont été conviés à une réunion publique de présentation de ce programme, et un comptage de frayères a été réalisé pour servir de diagnostic préalable ; en complément, un inventaire piscicole est programmé pour le printemps 2018.

Le Contrat Rivière Gartempe étant arrivé à échéance, le SMCGRG, structure coordinatrice, les partenaires techniques (dont la Fédération) et financiers ont souhaité poursuivre l'action engagée au travers d'un nouveau contrat 2018-2022.

L'année 2017 a donc été consacrée au bilan du 1^{er} contrat et à l'élaboration du 2^{ème}, avec des étapes de concertation entre les différents maîtres d'ouvrage, et le montage du programme d'actions technique et financier de chacun, en accord bien évidemment avec les besoins du territoire.

La Fédération, après sollicitation des AAPPMA du territoire, a monté un programme d'actions technique et financier. Elle s'est engagée sur les 5 années pour un prévisionnel à hauteur de 168 000 €, avec notamment des travaux sur le bassin de la Couze amont et l'aménagement d'annexes hydrauliques sur la Semme et la Gartempe pour favoriser la reproduction du brochet.

Dans le cadre du précédent Contrat Rivière Gartempe, la Fédération avait initié un diagnostic préalable à des travaux sur des affluents de la Couze.

L'année 2017 a permis de saisir et d'analyser les données récoltées (diagnostic terrain, inventaires piscicoles, ...), et de dégager une priorité d'intervention sur le ruisseau du Lailloux, affluent rive droite de la Couze sur la commune de Saint-Léger la Montagne.

Le projet de restauration (continuité écologique et travaux agricoles) a été soumis à la commune et à l'exploitant agricole concernés, en concertation également avec le syndicat local (SMABGA) et l'AAPPMA de Razès.

Les travaux pourront ainsi démarrer dès que le nouveau contrat sera validé et que les financeurs auront donné leur accord, soit espérons-le dès 2018.

Il est également à noter que la Fédération participe à l'élaboration et au suivi du Contrat de Cohésion Territoriale du Pays de Monts et Barrages : montage de dossier, devis, etc.

Le 2^{ème} semestre 2017 a marqué le démarrage tant attendu du projet de développement halieutique et piscicole sur le lac de Vassivière.

De nombreux échanges avec l'ensemble des partenaires ont permis de finaliser le programme d'actions techniques, ainsi que le plan de financement :

- 2 réunions de concertation avec la FDAAPPMA 23 ;
- 2 comités de pilotage avec l'ensemble des partenaires techniques et institutionnels ;
- les dossiers de demandes de subventions pour engager les travaux et les empoissonnements.

Restauration et entretien des cours d'eau

La restauration du ruisseau de l'Ame de l'Ane est un projet ambitieux de l'AAPPMA, relayé par la Fédération qui le porte dans le cadre du CTMA Briance.

Cela permet de solliciter des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine pour les travaux : enlèvement d'embâcles, continuité écologique, travaux agricoles, etc.



Le programme d'actions a été engagé en 2017 :

- recensement des propriétaires riverains ;
- organisation d'une réunion publique d'information ;
- visite de terrain pour devis avec une entreprise spécialisée "ripisylve" pour engager le premier chantier de nettoyage.

La Fédération organise et suit les chantiers de l'équipe de l'Atelier d'Activités Thérapeutiques du CH Esquirol de Limoges qu'elle emploie pour l'entretien des cours d'eau.

Restauration de la continuité écologique

Sur le ruisseau de l'Ame de l'Ane toujours, la Fédération a sollicité des devis pour l'effacement ou l'aménagement d'un petit seuil qui barre l'accès au ruisseau depuis l'Anguienne.

Ce projet est actuellement en attente, le propriétaire refusant pour l'instant toute intervention.

Un rendez-vous à venir entre Fédération, AAPPMA, propriétaire et entrepreneur devrait permettre de décanter ce problème et de lancer les travaux.

D'autres devis comparatifs ont été demandés cette fois-ci à des bureaux d'études, pour des projets de restauration de la continuité écologique.

Sur certains ouvrages peu problématiques, la Fédération travaille en interne uniquement et réalise calculs hydrauliques, dossier Loi sur l'eau, suivi de travaux, etc.

Mais sur certains ouvrages plus complexes, des bureaux d'études spécialisés sont chargés de fournir des scénarii (aménagement, remplacement, effacement, ...) avec chiffrage estimatif des coûts.

C'est le cas sur des projets de restauration de la continuité écologique lancés en 2017 :

- sur le ruisseau du Theil, pour deux passages de route dont un compliqué situé juste en amont de la confluence avec la Ligoure ;
- sur le ruisseau de la Gane, à Saint-Martin-Terressus, à la demande d'un propriétaire de deux étangs en cascade qui souhaite se mettre en conformité réglementaire, quitte à envisager l'effacement si cela s'avérait le projet le moins coûteux.

Sur le ruisseau du Lailloux, affluent de la Couze amont, les travaux de restauration de la continuité écologique sont bien avancés.

Ils consistent à remplacer un ouvrage en pierres (deux buses parallèles sous-dimensionnées) par un ponceau sans chute aval.

L'AAPPMA, la mairie propriétaire et l'exploitant agricole ont été contactés et rencontrés sur site, ainsi qu'une entreprise de TP pour devis.

Les calculs hydrauliques nécessaires au dimensionnement du ponceau et préalables aux demandes de devis et d'autorisation administrative ont été effectués. Les travaux vont être réalisés courant 2018.

Recensement et comptage

Le ruisseau de l'Ame de l'Ane, sur l'AAPPMA de Saint-Paul, souffre de plusieurs sources de perturbations : obstacles à la circulation piscicole, colmatage du substrat, embâcles, piétinement de berges, etc.



Le programme d'actions de la Fédération vise à restaurer l'ensemble des fonctionnalités du ruisseau, en agissant autant que possible sur tous ces compartiments.

Deux indicateurs de suivi permettront d'évaluer le gain écologique, en particulier sur la faune piscicole, des travaux engagés : l'inventaire piscicole et le comptage de frayères.

Un premier comptage de frayères de truite a été réalisé en novembre ; il permet de recenser les frayères actives, et témoigne ainsi de la reproduction de la truite en rapport avec la nature du substrat (la truite a besoin d'un substrat graveleux non colmaté pour y pondre efficacement).

Les données sont géolocalisées sur informatique pour comparaison avec des comptages ultérieurs. Un inventaire piscicole est prévu au printemps 2018.

Travaux

L'année 2017 a été l'occasion de planifier et de réaliser un chantier d'aménagement de frayère à brochet en prairie humide, en bord de Vienne le long de l'île de Chaillac (commune de Saint-Junien).

Après accord du propriétaire (également exploitant de la parcelle) et de la DDT, les travaux de terrassement ont été lancés et finalisés à l'automne.

A la demande de l'agriculteur et pour faciliter l'entretien de la parcelle, l'entreprise a également conduit des travaux sur un passage busé et créé un abreuvoir.

Suite aux conditions hydrologiques de fin 2017 et début 2018, la parcelle a été largement ennoyée ; des pêches de sondage en mars-avril 2018 permettront de récupérer (ou non ...) de petits brochetons et ainsi de savoir si la frayère est aujourd'hui fonctionnelle pour la reproduction de ce super prédateur qu'est le brochet.

Assistance technique

La Fédération apporte également une assistance aux mairies propriétaires de plans d'eau dont elle a ou aura la gestion piscicole : La Croisille sur Briançonne, Saint-Mathieu, St Amand Magnazeix.

GESTION HALIEUTIQUE ET PISCICOLE

Plan de développement du Lac de Saint Pardoux

Le Conseil Départemental s'engage aux côtés des Pêcheurs

Le 1^{er} septembre 2017, une convention règlementant les conditions de gestion piscicole et halieutique sur la période 2017-2027 a été signée entre le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

L'idée est simple : faire du lac de Saint-Pardoux un haut lieu de la pêche en France.

Ainsi, dès 2017, année de la vidange décennale de ce lac, un budget important a été mis en place pour développer les aspects halieutiques et piscicoles du lac.



La vidange du lac

La vidange s'est déroulée entre le 2 et le 5 octobre 2017 sous la direction du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, propriétaire du lac. La vidange était placée sous la responsabilité du Conseil départemental et la récupération des poissons a été effectuée par des pisciculteurs professionnels. La Fédération a participé à cette opération avec de nombreux bénévoles d'AAPPMA.



Empoisonnement

L'enveloppe consacrée aux achats de poissons a été de 35 000 € avec une participation de 50 % de la part du Conseil Départemental. En volume, cela représente 5 tonnes de gardons et 850 kg de brochets.

Cet empoisonnement complète les quantités stockées lors de la vidange du lac, en vue de son repoissonnement à savoir :

- 861 kilos de brochets ;
- 2 838 kilos de sandres ;
- 417 kilos de perches ;
- 78 kilos de silures ;
- 23 kilos d'anguilles ;
- 4 684 kilos de brèmes et de gardons.

A cela s'ajoute près de 1,5 tonnes de poissons estimée restés dans le lit de la Couze, essentiellement des gardons et des perchettes.

Immersion de 30 dispositifs de concentration de poissons

Afin d'augmenter la diversité des habitats disponibles pour la faune aquatique présente dans le lac, 30 dispositifs ont été immergés. Ils se composent d'éléments béton (éléments de pilastre, parpaings de chaînage) et d'arbres récifs fabriqués avec de la gaine électrique et des parpaings.



ACTIVITÉS TECHNIQUES

© Reflets d'Eau Douce

➤ Aménagement de frayères à brochets sur trois anses

L'idée de ces aménagements est de faciliter la pénétration des géniteurs au sein des frayères par la création de chenaux.

Ces travaux initiés en 2017 seront réalisés en 2018.

➤ Abattage d'arbres

80 arbres ont été sélectionnés sur la base de plusieurs critères avec le soutien de l'Office National des Forêts et abattus de façon perpendiculaire à la berge. Ces arbres couchés dans l'eau permettent ainsi de créer des habitats et des zones de reproduction pour certaines espèces.



➤ Création d'une rampe de mise à l'eau

Créée au lieu-dit Montimbert, elle permet la mise à l'eau de tout type d'embarcation (bass-boat, barques, Float-tubes). Elle reste fonctionnelle lors des marnages annuels moyens estimés à - 3 mètres. Un parking réservé aux véhicules munis de leurs remorques est également disponible.



➤ Mise en place d'un nouveau règlement de navigation

Testé sur les années 2018 et 2019, il permet d'apporter de la souplesse sur les possibilités de navigation, notamment à l'aide d'un moteur électrique en période estivale sur la zone de voile. Un bilan sera effectué à l'issue de ces deux années expérimentales.

L'ensemble de ces aménagements fera l'objet d'un suivi dès 2018 sur plusieurs années.

Plan de développement du Lac de Vassivière

Sur la même dynamique que celle insufflée pour le lac de Saint-Pardoux, une convention tripartite a été signée en décembre 2017 entre le Syndicat le Lac de Vassivière et les Fédérations de la Haute-Vienne et de la Creuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Cette convention s'attache à définir les conditions de développement des aspects halieutiques et piscicoles sur la période 2017-2020.

ACTIVITÉS TECHNIQUES

© Reflets d'Eau Douce

Les grands axes du plan de développement sont précisés ci-dessous :

- un empoissonnement important de la retenue privilégiant les poissons blancs et les brochets ;
- des aménagements visant à améliorer les potentialités d'accueil et de reproduction des poissons afin d'assurer dans les années à venir une reproduction naturelle ;
- l'amélioration et le développement d'équipements facilitant la pratique de la pêche ;
- la mise en place d'une stratégie de communication et de promotion ;
- la labellisation d'hébergements Pêche.

Un premier comité de pilotage s'est réuni en octobre 2017 et un deuxième en novembre réunissant l'ensemble des acteurs intéressés par ce projet. Ces réalisations initiées en 2017 devraient être mises en place dans le courant de l'année 2018.

Un important empoissonnement a été réalisé dans le courant de l'hiver pour un montant total de 86 000 euros :

- 10 tonnes de gardons ;
- 2 tonnes de brochets ;
- 600 kilos de sandres.

Projet de développement de la Vienne en seconde catégorie piscicole

Dans le cadre du projet de valorisation des parcours présents sur la Vienne, la Fédération a sollicité les neuf AAPPMA concernées, par l'envoi d'un questionnaire.

Différentes questions ont permis de connaître les possibilités présentes en termes d'amélioration de la gestion halieutique et piscicole.

Un document centralise l'ensemble des réponses formulées par les AAPPMA et permet ainsi de disposer de différents outils d'aide à la décision.



La Vienne - Copyright Reflets d'Eau Douce

ACTIVITÉS TECHNIQUES

© Reflets d'Eau Douce

La Fédération a débuté la création d'une carte évolutive qui sera accessible depuis le site internet www.federation-peche87.com. Cette carte, illustrée de nombreuses photographies géo référencées, permettra de centraliser les informations relatives aux différents secteurs de pêche :

- Limites géographiques amont – aval des AAPPMA ;
- Accès aux secteurs de pêche ;
- Parcours spécifiques ;
- Seuils et obstacles transversaux ;
- Rampes de mises à l'eau ;
- Postes de pêche partagés ;
- Largeur en eau ;
- Caractéristiques des berges ;
- Profondeur moyenne ;
- Espèces présentes ;

En 2017, le conseil d'administration de la Fédération a décidé de lancer la mise en place de son Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL). Il sera réalisé sur les trois prochaines années.

Le SDDL est un outil de connaissance de l'existant permettant de définir le potentiel de développement de la pêche dans un département.

La première étape est l'état des lieux, c'est-à-dire le diagnostic qui s'attache à lister l'ensemble des atouts et des faiblesses en matière de pêche dans le département. Ce diagnostic permet par la suite de mener une réflexion globale sur les actions à mettre en œuvre pour développer la pêche. La dernière étape consiste à rédiger et mettre en place un plan d'actions, fonction de la stratégie politique définie par le conseil d'administration.

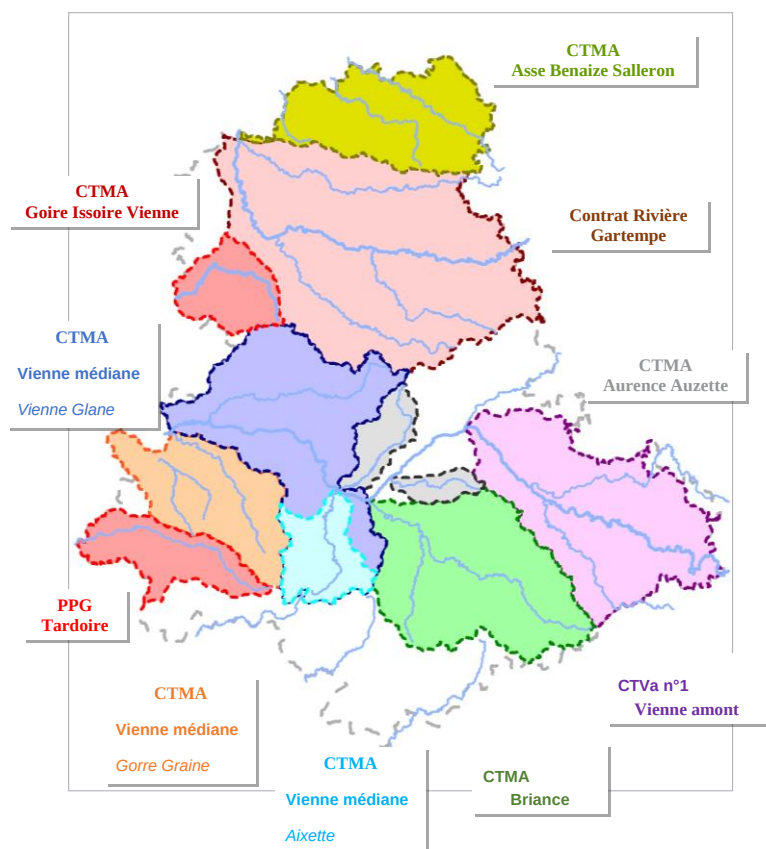


CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES

Il nous semble important de rappeler que la Fédération participe aux actions des Syndicats de rivière et à leur financement. Ces syndicats montent en puissance depuis quelques années.

L'ensemble de ces syndicats travaillent à la conception et à la mise en place de Contrats Territoriaux (CTMA) ou de Plans Pluriannuels de Gestion (PPG). Ces contrats fixent un programme quinquennal de travaux élaborés par les techniciens de rivière et décidés en commun par les élus membres du comité syndical et représentant les communes, les communautés de communes du territoire.

Ces structures sont au nombre de 8 et couvrent la quasi-totalité du département de la Haute-Vienne. Elles engagent de nombreuses actions : rétablissement de la continuité écologique, nettoyage de la ripisylve, pose d'abreuvoirs, restauration de frayères, inventaire piscicole etc.



Ils sont soutenus financièrement par les Agences de l'eau (Loire-Bretagne ou Adour-Garonne suivant leur position géographique), la région Nouvelle-Aquitaine, les Conseils départementaux (87 et 16), les collectivités locales et l'Europe complètent ce financement. Ils bénéficient de partenariats avec bon nombre d'associations ou d'institutionnels : Limousin Nature Environnement, la Chambre d'Agriculture, le Conservatoire des espaces naturels, l'Université de Limoges, la FDGDON, la SEPOL, le Conservatoire botanique du Massif central, le PNR Périgord Limousin ou Millevaches, Limoges Métropole etc.

Ces structures sont en première ligne dans l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau, et il nous semble naturel et indispensable d'être présent au sein de ces contrats et de leur apporter notre soutien financier.

GARDERIE



La traditionnelle journée de garderie "ouverture de la truite" en mars 2017 avait été l'occasion d'utiliser la nouvelle application smartphone de la FNPF.

Cet outil permet de scanner une carte de pêche et d'obtenir instantanément le nom du pêcheur, la date d'achat, la période de validité, etc.

Cette journée, organisée en partenariat avec l'ONCFS, avait permis de contrôler plus de 30 pêcheurs sur la Couze et la Gartempe notamment.

Au total, ce sont 6 sorties garderie qui ont été effectuées par le personnel fédéral.

35 PV ont été établis par les gardes-pêche de la Fédération ainsi qu'un avertissement, soit environ 25 jours de rédaction et de suivi pour le technicien fédéral.

La Fédération a également organisé la réunion annuelle d'information pour les gardes-pêche particuliers du département.

VIDANGES

La Fédération a participé aux vidanges de Bessines-Sagnat, Saint-Pardoux, Bussière-Galant et du Rochelot (carpodrome et parcours enfant).

Cette partie est détaillée dans le dossier « Bilan des Empoisonnements ».

ANIMATION PROMOTION COMMUNICATION



Rapport annuel d'activités 2017

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pôle de Lanaud - Boisseuil

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2018
17 MARS

LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Ce type d'intervention pour les classes de primaire se déroule durant les mois d'avril, mai et juin de la façon suivante :

- Le matin, une intervention en classe d'environ 1h30 de type éducation à l'environnement (connaissance du milieu aquatique, des espèces de poissons ...).
- L'après-midi, une initiation à la pêche d'1h30 autour d'un plan d'eau la plupart du temps.

- Mardi 16 mai, école de Saint-Sulpice les Feuilles (23 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin, AAPPMA de Saint-Sulpice les Feuilles.
- Mardi 17 mai, école de Jean-Zay de Limoges (21 élèves de CP) - Initiation pêche l'après-midi, AAPPMA Limoges la Truite Montmailler.
- Jeudi 18 mai, école de Jean-Zay de Limoges (29 élèves de CE1) - Initiation pêche l'après-midi, AAPPMA Limoges la Truite Montmailler.
- Mardi 23 mai, école Jacques Prévert d'Ambazac (26 élèves de CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA d'Ambazac.
- Jeudi 01 juin, école de Peyrat-le-Château (21 élèves de CE2-CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Bujaleuf.
- Vendredi 2 juin, école de Saint-Genest sur Roselle (23 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Saint-Paul.
- Mardi 6 juin, école Jacques Prévert d'Ambazac (25 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA d'Ambazac.
- Jeudi 8 juin, école de Peyrat-de-Bellac (20 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Bellac.
- Vendredi 9 juin, école de Saint-Amand Magnazeix (18 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Fromental.
- Lundi 12 juin, école d'Eyjeaux (26 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Saint-Paul.
- Mardi 13 juin, école des Rochettes de Bellac (40 élèves de CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Bellac.
- Jeudi 15 juin, école de Blond (18 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Bellac.
- Vendredi 16 juin, école de Rilhac-Rancon (28 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Rilhac-Rancon.
- Lundi 19 juin, école de Cassepière (18 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Rilhac-Rancon.
- Mardi 20 juin, école Jacques Prévert d'Ambazac (25 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA d'Ambazac.

- Jeudi 22 juin, école de Saint-Sulpice Laurière (18 élèves de CM1-CM2) - Initiation pêche le matin, AAPPMA le Rivalier.
- Vendredi 23 juin, école de Bersac-sur-Rivalier (55 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA le Rivalier.
- Lundi 26 juin, école de Chateauponsac (18 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Chateauponsac.
- Mardi 27 juin, école Jacques Prévert de Bessines-sur-Gartempe (32 élèves de CP-ULIS) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Bessines-sur-Gartempe.
- Jeudi 29 juin, école Jacques Prévert de Bessines-sur-Gartempe (47 élèves de CP-CE1) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Bessines sur Gartempe.
- Vendredi 30 juin, école Jacques Prévert de Bessines-sur-Gartempe (50 élèves de CE2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Bessines sur Gartempe.
- Lundi 3 juillet, école de Bussière-Poitevine (24 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Bussière-Poitevine.
- Mardi 4 juillet, école du Palais-sur-Vienne (30 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Rilhac-Rancon.

Comme chaque année, nous avons effectué ces interventions dans 18 écoles différentes du département (27 classes), ce qui représente 635 enfants (560 en 2016) allant du CP au CM2. Elles sont l'occasion de sensibiliser les élèves dans le cadre de l'éducation à l'environnement et à la connaissance du milieu aquatique. Ces mêmes élèves ont également pu découvrir la pratique de la pêche le temps d'une initiation à la pêche au coup au bord de l'eau et capturer leurs premiers poissons.



Cette année encore, nous avons offert les cartes de pêche aux enfants lors de chacune des interventions. Ceci dans l'objectif de leur donner la possibilité de retourner au bord de l'eau s'ils le souhaitent. Cette initiative mise en place il y a quelques années est encore toujours très bien accueillie par l'ensemble des enfants, des parents et des enseignants.

Comme tous les ans depuis maintenant 7 ans, ces animations qui sont souvent relayées par la presse locale sont toujours un succès vis-à-vis des élèves, des enseignants et des parents. La participation des bénévoles des AAPPMA est aussi la clef du succès car sans eux ces animations et notamment les initiations pêche seraient impossibles.

ATELIERS PÊCHE NATURE

Aixe-sur-Vienne

Date	Lieu	Nombre de jeunes Encadrement	Activités
Mercredi 24 mai	Plan d'eau d'Arliquet	10 jeunes 4 Intervenants :	• Réglementation • Présentation des différentes espèces de poissons et leur milieu • Présentation des différentes techniques de pêche et montage d'une ligne de pêche au coup
Mercredi 31 mai	Plan d'eau d'Arliquet	• Président de l'AAPPMA • 2 bénévoles • 1 animateur FD	• Pêche au coup et feeder avec montage d'une ligne feeder
Mercredi 07 juin	Bords de Vienne		• Pêche au coup et feeder
Mercredi 14 juin	Plan d'eau d'Arliquet		• Pêche au coup et feeder Intervention de Paul Louis LAFONT
Mercredi 21 juin	Bords de Vienne		• Pêche au coup et feeder
Mercredi 28 juin	Bords de Vienne		• Pêche aux leurres



Bessines-sur-Gartempe

Date	Lieu	Nombre de jeunes Encadrement	Activités
Mercredi 11 Mai	Plan d'eau de Sagnat	12 jeunes 6 Intervenants :	• Présentation générale • Réglementation • Pêche/connaissance environnement • Montage d'une ligne
Mercredi 18 Mai	Plan d'eau de Sagnat	• Président de l'AAPPMA de Bessines • 3 bénévoles de l'AAPPMA de Bessines • 1 administrateur de la Fédération (Marc DRUTEL) • 1 moniteur guide de pêche (Karl COURGNAUD)	• Pêche au coup (grande canne, feeder, anglaise...)
Mercredi 25 Mai	Plan d'eau de Sagnat		• Pêche au coup (grande canne, feeder, anglaise...)
Mercredi 01 Juin	Plan d'eau de Sagnat		• Multi pêche (carnassiers et pêche au coup)
Mercredi 08 Juin	Plan d'eau de Sagnat		• Multi pêche (carnassiers et pêche au coup)
Mercredi 15 Juin	Plan d'eau de Sagnat		• Multi pêche (carnassiers et pêche au coup)

Une fois de plus, ces deux APN ont vu leurs nombres de jeunes participants augmenter un peu plus avec 10 jeunes pour l'APN d'Aixe-sur-Vienne et 12 jeunes pour celui de Bessines-sur-Gartempe, ce qui confirme la hausse régulière du nombre de participants depuis leur mise en place en 2012.

Saint-Junien

Depuis 4 ans maintenant les AAPPMA de Saint-Junien (La Gaule et La Populaire) et l'AAPPMA d'Oradour-sur-Glane ont mis en place sous l'égide de la Fédération un Atelier Pêche Nature (APN).

Celui-ci a regroupé cette année pas moins de 13 enfants âgés de 7 à 14 ans. Il s'est déroulé tous les mercredis après-midi de juin et 2 jours complets de pêche de la carpe début juillet. L'APN se déroule toujours sur plusieurs sites (plan d'eau de Chambéry, la Vienne, carpodrome du Rochelot, plan d'eau de Rochechouart...).

En termes d'encadrement, nous avons fait appel au même moniteur que les trois premières années (Antoine MACHINAL) pour un total de prestation de 1 206 € comprenant les 5 demi-journées d'intervention et deux journées spécifiques autour de la pêche de la carpe.

Les AAPPMA ont su mobiliser de nombreux bénévoles sur l'ensemble des séances proposées.

Cette année encore, l'APN s'est doté de nouveau matériel spécifique à la pêche de la carpe pour un total de 2 118 € (2014 = 1 860€ ; 2015 = 1 130€ ; 2016 = 1 048€).

Évolution et récapitulatif des 3 APN par années calendaires

Année	Aixe-sur-Vienne	Bessines-sur-Gartempe	Saint-Junien
	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants
2012	4	5	
2013	5	5	
2014	7	6	10
2015	6	6	14
2016	8	10	17
2017	10	12	13
Moyenne	6,6	7,3	13,5
Total	40	44	54

Ces ateliers représentent une passerelle entre les animations scolaires et les stages de pêche. En effet, certains jeunes qui ont été initiés à l'école participent à un APN pour ensuite participer à un ou plusieurs stages de pêche. Les stages sont donc la suite logique de la formation de nos futurs pêcheurs.

STAGES DE PÊCHE



Les stages de pêche sont la « vitrine » des animations de la Fédération. En effet, chaque année les stages affichent complet très rapidement et nous ne pouvons malheureusement pas répondre favorablement à toutes les demandes reçues, les places étant limitées.

Ils se déroulent durant 4 jours consécutifs pendant toute la durée des vacances scolaires de Pâques et d'été. Cette année, le calendrier nous a permis de proposer et d'effectuer 9 stages (2 aux vacances de Pâques et 7 durant l'été).

Au niveau des thématiques de stage proposées, nous pensons avoir trouvé un fonctionnement répondant à l'ensemble des jeunes et leur permettant d'avoir accès et de couvrir un bon panel de techniques de pêche.

Sur les 9 stages réalisés, nous avons eu 98 inscriptions, dont 65 jeunes différents. Chacun de ces stages ont été encadrés et animés par l'animateur fédéral, Julien BARRET et par un moniteur guide de pêche professionnel du département.

D'année en année, la Fédération réussit à faire de ces stages un véritable outil de formation mais aussi de promotion et de communication du loisir pêche.

Récapitulatif des stages par thématiques en 2017

Date	Thématique	Nombre de participants
18 - 21 avril 2017	Truite	12
25 - 28 avril 2017	Coup/Carpe	12
10 - 13 juillet 2017	Coup/Carpe	11
18 - 21 juillet 2017	Carnassiers aux leurres	12
25 - 28 juillet 2017	Coup/Carpe	12
1 - 4 août 2017	Carnassiers aux leurres	8
8 - 11 août 2017	Coup/Carpe	12
22 - 25 août 2017	Carnassiers aux leurres	10
29 août - 1 ^{er} sept. 2017	Carnassiers aux leurres	9
Total		98

JOURNÉES PÊCHE DES CARNASSIERS EN BATEAU

Afin de permettre aux jeunes de découvrir autrement la pêche des carnassiers, nous avons organisé chaque année 2 fois deux journées de pêche en bateau durant les vacances de Toussaint.

Cette année, ces journées n'ont malheureusement pas pu être organisées pour des questions de ressources humaines.

ATELIERS PÉRISCOLAIRES

En 2017, deux ateliers périscolaires ont été animés pour l'école de Royères avec le soutien du Président et du Trésorier de l'AAPPMA de Saint-Léonard de Noblat.

Le premier atelier s'est déroulé durant 3 jeudis après-midi en janvier et février avec un groupe d'une dizaine d'enfants et le second atelier s'est lui déroulé durant 3 mercredis après-midi en mars avec un groupe différent d'une dizaine d'enfants également.



L'animateur fédéral a proposé sur l'ensemble des séances un programme autour de la connaissance du milieu aquatique et des poissons du département ainsi que leur répartition au fil des cours d'eau et enfin, une présentation de différents types de cannes à pêche suivi de la manipulation de celles-ci sous forme de jeux de précision. La journée s'est clôturée par la remise des cartes de pêche 2017 aux enfants ayant participé à l'atelier.

N'ayant pas de site adapté à proximité immédiate de l'école et pour des raisons de temps (1h d'intervention par séance), nous n'avons pas pu organiser une sortie initiation pêche pour clôturer ces deux ateliers.

CRITÉRIUM JEUNES PÊCHEURS

En 2017, ce sont 29 AAPPMA ont organisé un concours comptant pour le Critérium Jeunes Pêcheurs. Chacun de ces concours a eu lieu dans l'un des trois secteurs du département (Nord, Est, Ouest).

Cette année, des changements notables dans l'organisation générale ont eu lieu, notamment la création d'une catégorie « plaisir ». Cette catégorie s'adresse aux jeunes souhaitant participer au concours (avec ou sans carte), sans entrer dans le classement du Critérium. Des pass-pêche étaient distribués en cas de besoin suivant le lieu du concours.



L'ensemble de ces concours aura permis de réunir 445 participants divisés en trois catégories :

- Espoirs : 138 jeunes de 8 à 12 ans ;
- Cadets : 94 jeunes de 13 à 16 ans ;
- Catégorie plaisir : 202 jeunes.

Évolution et récapitulatif des concours par années calendaires

- Chiffres 2014 : 34 concours, 660 participants (370 espoirs et 290 cadets)
- Chiffres 2015 : 32 concours, 490 participants (245 espoirs et 245 cadets)
- Chiffres 2016 : 33 concours, 390 participants (188 espoirs et 202 cadets)

Il est possible de constater qu'avec la mise en place cette année de la catégorie plaisir et malgré un nombre de concours organisés par les AAPPMA en baisse, le nombre de participants est quant à lui en augmentation. Cependant, il est intéressant de relever que le nombre de participants dans les catégories concourant pour le Critérium est en baisse. Ceci peut laisser penser que les participants s'orientent plus vers le côté « détente » de ces concours que vers le côté « compétition », au vue du nombre de participation à la catégorie plaisir.

Au terme de ces 29 concours, une finale autour du plan d'eau de Beygeas, co-organisée avec le CD87, a opposé les 3 meilleurs de chaque catégorie et de chaque secteur, soit au total 18 participants.

AUTRES ANIMATIONS

Animation	Date	Lieu	Public	Activités et Encadrement
Fête de l'Écotourisme	28/05/2017	Ile de Vassivière	≈ 100	• 1 animateur FD • 2 moniteurs guides de pêche
Animation Pêche Décathlon	05/07/2017	Etangs de Beygeas	30	• Bénévoles AAPPMA « La Truite Montmailler » • 1 Animateur FD
Animation lors de l'exposition « Reflets de Vienne »	02/07/2017	Bords de Vienne à Limoges	≈ 150	• Simulateur de pêche • Lancé sur cible • Démonstration pêche • Sensibilisation • Bénévoles AAPPMA • 1 salarié FD • 1 moniteur guide de pêche • Administrateurs FD87



LES SALONS

CNPL de Clermont-Ferrand

Cette année, nous avons participé au Carrefour National de la Pêche de Loisirs de Clermont-Ferrand les 13, 14 et 15 Janvier. Ce salon est le rendez-vous incontournable de la pêche hexagonale. Les salons « pêche » restent sans aucun doute l'un des lieux les plus incontournables en termes de communication, d'échange et d'information avec les pêcheurs.

En 2017, nous avons innové en réalisant des « direct » sur Facebook avec notamment l'intervention de David CHAIGNON, présentateur vedette de la chaîne SEASONS. Une initiative saluée par les pêcheurs.

Au vu de l'engouement des pêcheurs haut-viennois pour cette manifestation, nous mettons un car à leur disposition lors de la journée du samedi. Cette année encore ce fut un succès, le car affichait complet.

Nous mettons l'accent sur l'importance de participer à ces salons car il est de notre devoir d'informer les pêcheurs et le public du travail des Fédérations, des AAPPMA, de pouvoir discuter des avancées et des changements (réglementation, parcours), des projets, mais aussi de leurs pratiques et d'être à l'écoute de leurs attentes.

Forum des Association Limoges

En 2017, pour la troisième année consécutive nous avons participé au Forum des Associations de Limoges qui s'est déroulé les 9 et 10 septembre. Aurélie ainsi que des administrateurs (Nicole BERGER, Daniel EUDENBACH, Alain FOUGERAS, Jean-Marc CHABASSIER) étaient présents pour représenter la Fédération, répondre aux interrogations du public et distribuer de la documentation. Ce rendez-vous est incontournable pour donner de la visibilité aux associations de la ville de Limoges.

Bourse aux dépliants

Comme chaque année, nous avons également participé à la bourse aux dépliants organisée par le Comité départemental du Tourisme (à Feytiat en 2017). Cet événement nous permet de rencontrer d'autres partenaires touristiques et de récupérer de la documentation pouvant être distribuée à nos pêcheurs et mise à disposition dans nos locaux.

Cette bourse est aussi l'occasion pour la Fédération de transmettre son guide annuel en masse auprès des organismes du tourisme en Haute-Vienne.

LES CHRONIQUES FRANCE-BLEU LIMOUSIN

Les chroniques « Pêche »

Cette année, 9 séances d'enregistrement ont été réalisées avec la participation de Jean-Claude BOULESTEIX (Chroniqueur France Bleu Limousin). Ces rubriques sont diffusées deux fois dans la matinée le samedi et le dimanche, soit un total de 52 diffusions sur l'année.

L'objectif de ces chroniques est de promouvoir notre loisir auprès des auditeurs de France Bleu Limousin.

Divers sujets sont abordés allant de la réglementation de la pêche, en passant par la promotion de nos activités ou encore de conseils techniques ou pratiques tout en s'adaptant à l'actualité du moment et aux différentes saisons.

Chaque année, nous mettons tout en œuvre pour faire évoluer ces rendez-vous « pêche » afin de fidéliser les auditeurs. En 2017, objectif atteint avec un succès de la chronique en radio mais aussi en réécoute sur le site de France Bleu, la plaçant en tête des podcast !

Les chroniques sont également relayées tous les lundis matin sur la page Facebook de la Fédération.

Cette année aura aussi vu le changement du jingle d'annonce des chroniques qui était un peu « vieillot » et ne correspondait plus à l'image que l'on souhaite véhiculer. L'élément qui reste le plus délicat est de se questionner chaque fois pour proposer des sujets toujours plus innovants.



Dates des enregistrements

- | | |
|---|---|
| ➤ Mercredi 25 janvier 2017 | ➤ Jeudi 17 août 2017 |
| ➤ Jeudi 09 mars 2017
+ Interview en direct dans la matinale pour l'ouverture de la pêche de la truite. | ➤ Jeudi 12 octobre 2017
Enregistrement assuré par Aurélie LAURENSEN pour palier à l'absence de Julien BARRET (<i>arrêt maladie</i>). |
| ➤ Mercredi 12 avril 2017 | ➤ Mercredi 5 novembre 2017 |
| ➤ Mercredi 31 mai 2017 | ➤ Jeudi 14 décembre 2017 |
| ➤ Lundi 3 juillet 2017 | |

COMMUNICATION

Guide de Pêche 2017



Chaque année, nous éditons notre Guide de Pêche en Haute-Vienne dans lequel figure la réglementation de la pêche dans notre département, une carte hydrographique, les différents parcours de pêche, les nouveautés ainsi que des informations sur les actions de notre Fédération (missions techniques, animations, développement, travaux, empoissonnement, etc.).

Tous les ans, la Fédération suit la charte graphique nationale en adoptant le visuel de la couverture (tout en le personnalisant avec des photos du département) et le format (A5 soit 15 cm x 21 cm) préconisés par la FNPF.

Pour l'édition 2018, élaborée en 2017, il a été décidé d'augmenter le nombre de pages et d'utiliser un papier plus épais (et un papier de couverture plus « haut de gamme ») afin d'en faire un outil promotionnel de qualité. Les rubriques et le contenu ont également évolué pour tendre vers un support institutionnel plus moderne.

Edité jusqu'à présent à 25 000 exemplaires, il a été décidé de ne produire que 19 000 exemplaires de l'édition 2018 afin de limiter les pertes constatées chaque année.

Ce guide est distribué gratuitement à chaque acquéreur d'une carte de pêche du département, aux enfants lors de nos interventions en milieu scolaire, aux touristes dans les offices ou sur les salons auxquels nous participons mais aussi lors de nos nombreuses animations. Ce qui en fait un outil promotionnel incontournable pour la pêche en Haute-Vienne.

De nombreux partenaires financent le coût de ce support de communication grâce à une insertion publicitaire (institutionnels, collectivités, détaillants d'articles de pêche, etc.). Nous tenons à les remercier de leur engagement auprès de la Fédération.



Stratégie Web

Site Internet

Suite à la refonte de notre site internet en mars 2016, nous nous efforçons de maintenir le site à jour et le gérons en interne. Actualités, photos de couverture, rubriques etc. sont régulièrement mises à jour pour alimenter le site internet et lui offrir une meilleure visibilité. Le site dispose également d'une horloge et d'un agenda mettant en avant les grands rendez-vous à venir. De plus, des cartes interactives sont également disponibles pour permettre aux visiteurs de mieux situer les différents parcours de pêche.

Ce site est adaptable en fonction des écrans : ordinateur, smartphone, tablette (site « responsive »).

Surtout, n'hésitez pas à nous demander de partager vos actualités !

Rendez-vous sur : www.federation-peche87.com

Facebook

Aujourd'hui, Facebook est un média indispensable pour une association telle que la nôtre : il nous offre un rayonnement national. Les 18-29 ans représentent la part la plus importante des utilisateurs de Facebook, soit le public que nous cherchons à séduire et à amener au bord de l'eau. Les 30-65 ans, public que nous cherchons à pérenniser, sont eux aussi de plus en plus actifs sur le réseau social. Cet outil de communication nous permet d'interagir avec un large public et de véhiculer un important panel d'informations.

A ce jour, nous disposons de plus de 3 720 abonnés à notre page, ce qui représente une hausse de plus de 15 % par rapport à 2016. Cette page a pour vocation le dialogue avec les pêcheurs : partage d'actualités, diffusion d'informations, contact par message etc. Notre présence sur ce réseau social nous permet d'établir une interaction directe avec les pêcheurs et de pouvoir partager plus facilement les actualités de la pêche associative. En moyenne, ce sont deux à trois publications qui sont postées par jour sous des thématiques récurrentes identifiables telles que [PÊCHE], [AAPPMA], [DÉVELOPPEMENT], [AMÉNAGEMENT], [ENVIRONNEMENT], [EAU], [PARTENARIAT], [SALON], [CONCOURS] etc.

Nombre de ces publications sont partagées ou « likées » par des partenaires institutionnels, nous offrant un rayonnement national (Agences de l'eau, Association Régionale Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental, Communautés de communes, associations de pêcheurs, Fédérations départementales etc.)

Des rubriques récurrentes sont postées chaque semaine en fonction de l'actualité : la chronique pêche de France Bleu Limousin (le lundi matin) et la revue de presse (le vendredi). Des fiches « prévention » ont été testées cette année (sécheresse, orages etc.), l'engouement suscité nous invite à reconduire cette démarche de manière plus poussée en 2018.



Cette année, la mascotte GLOOPS était à l'honneur sur notre page : saisons ou événements, tous les prétextes sont bons pour cette publication très appréciée de nos abonnés.



Une publication journalière thématique a été mise en place de fin mai à mi-novembre pour donner rendez-vous à nos abonnés et augmenter l'engagement sur la page : fiches poissons (découverte d'une espèce par jour), présentation des moniteurs-guides de pêche du département, des syndicats de rivière, des sites internet des AAPPMA puis de leurs pages Facebook.

Nous vous invitons également à créer votre page afin que nous puissions faire passer vos actualités de manière plus fluide. Certaines AAPPMA ont franchi le pas cette année sous les conseils de la Fédération (retrouvez la liste des pages Facebook d'AAPPMA sur le site fédéral) tandis que d'autres avaient déjà créé leur page. N'hésitez pas à contacter Aurélie LAURENSEN qui se fera un plaisir de vous aider dans la création de celle-ci.

Pensez à « liker » notre page : facebook.com/federation.peche.87

Instagram

Instagram est un réseau social qui permet de partager uniquement des photos accompagnées d'une légende. Ce média où les hashtag # sont rois, est utilisé par une cible jeune. Notre compte créé en mai 2017 nous permet d'avoir un rayonnement national voire international, et de toucher également des non-pêcheurs. Le but de cette page est de mettre en avant le département de la Haute-Vienne, un remarquable territoire de pêche, auprès de notre cœur de cible : les jeunes adultes de 18-25 ans.

Les « followers » (suiveurs) sont invités à taguer notre page sur leurs photos avec le #fdpeche87. A ce jour, nous comptabilisons 63 publications pour 173 abonnés qui suivent nos actualités. Notre page demande à être plus enrichie (une publication par jour) afin d'affirmer notre présence sur les réseaux sociaux. Une stratégie à travailler pour 2018, cette activité étant très chronophage.

Suivez-nous sur Instagram : instagram.com/federation.peche.87

• Youtube

Créée en novembre 2017, notre chaîne Youtube compte à ce jour une quinzaine de vidéos et comptabilise un peu plus de 2 650 vues. Cette chaîne qui demande à être alimentée régulièrement a été lancée dans le but d'informer les pêcheurs sur les différentes actions de la Fédération. Elle sera développée dans les années à venir.

Être présents sur Youtube (site leader de la vidéo en ligne) nous permet notamment de toucher la jeune génération (cœur de cible) adepte du visionnage de vidéos. Elle nous offre également la possibilité d'accroître notre notoriété et permet d'attirer l'attention sur notre département, nos secteurs de pêche et donner l'envie de pêcher.

Stratégie média

Cette année, la Fédération a souhaité communiquer de manière plus poussée auprès du grand public. Deux campagnes de communication média ont été réalisées. Afin de moderniser notre stratégie de communication, nous avons fait le choix de communiquer sur écrans LED géants.

Ces panneaux, implantés tout autour et à l'intérieur de l'agglomération de Limoges, nous offraient une visibilité poussée et un visuel animé attrayant.

• Campagne d'ouverture de la 1^{ère} catégorie :

Afin de toucher une nouvelle population de pêcheur, et créer l'évènement pour l'ouverture 2017 de la 1^{ère} catégorie, nous avons fait le choix d'utiliser un visuel animé et moderne.

Nous avons communiqué sur 5 écrans (agglomération de Limoges) durant deux semaines (semaine 9 et semaine 10) avec un spot publicitaire de 8 secondes mettant en scène deux jeunes pressés de se rendre à la pêche.



🔵 Campagne d'ouverture de la pêche du brochet :

Satisfaits de notre première campagne, nous avons souhaité renouveler l'opération pour la seconde ouverture phare de l'année : celle de la pêche du brochet.

Nous avons communiqué sur 5 écrans (agglomération de Limoges + Saint-Junien) durant 1 semaine (semaine 17) avec un spot publicitaire de 8 secondes. Pour cette dernière, nous avons fait le choix de mettre en avant une photographie de brochet, accompagnée d'un visuel animé.

Vidéotheque et phototheque

🔵 Projet Jean DESMAISON productions

Courant 2017, il a été décidé d'engager un prestataire externe pour réaliser des supports de communication visuels. Cette mission comprend la conception, la production et la réalisation de supports vidéo destinés à la présentation et la promotion de la Fédération. Un projet comprenant : un film institutionnel de présentation de la Fédération, une animation vidéo de l'Assemblée Générale 2018, la préparation d'une communication vers le grand public et la création d'une photothèque HD.

Le service communication a accompagné Monsieur Jean DESMAISON, auteur-réalisateur, dans la mise en place et la conduite de ce projet.

🔵 Photothèque

La photothèque s'enrichit, avec la mise à disposition de photographies professionnelles haute-définition ainsi que des prises d'images systématiques lors des stages de pêche, manifestations, déplacements techniques etc.

🔵 Vidéotheque

La vidéotheque (environ 60 titres) est à la disposition des AAPPMA pour une assemblée générale, un salon, une soirée thématique ou toute autre manifestation pêche, à la Fédération.

Concours photographique

Fin 2016, nous avons choisi de lancer un concours photo qui s'est déroulé durant toute l'année 2017. Cet événement a été relayé en masse sur notre site internet et nos réseaux sociaux, un encart était également présent dans notre guide 2017.

Cependant, ce concours n'a pas suscité l'engouement escompté malgré les lots attrayants mis en jeu. De ce fait, il a été décidé de récompenser les 5 participants en leur offrant une carte de pêche annuelle.

Partenariats

🔵 Dons de lots

Tous les ans, la Fédération est sollicitée par d'autres associations ou structures pour des dons de lots distribués lors de manifestations, tombolas, concours etc. Courant 2017, nous avons répondu favorablement aux 4 requêtes qui nous ont été transmises.

🔵 Participations publicitaires

La Fédération est partenaire d'évènements et d'associations au niveau local en tant qu'annonceur. Ces participations publicitaires nous donnent une visibilité au niveau local grâce aux annonces publiées ou outils de communication utilisés, tout en offrant l'avantage de soutenir des associations dynamiques. Un double gain pour cet engagement de la Fédération.

En 2017, nous avons donc réalisé un encart publicitaire dans le programme distribué lors des Bandafolie's, auprès d'un peu plus d'un millier de spectateurs. Cette participation nous permet de mettre en avant la Fédération, lors d'un rendez-vous incontournable de convivialité en Limousin.

Comme chaque année, nous avons également renouvelé notre partenariat avec le club sportif « Limoges Athlé », nous offrant une visibilité poussée lors des manifestations sportives organisées par le club (logo de la Fédération présent sur le panneau à l'entrée du stade d'athlétisme de Beaublanc, affichage de notre banderole et remerciements au micro lors des compétitions et autres manifestations, publicité sur le site internet de l'association).

Enfin, nous avons réalisé un visuel à paraître dans le « Guide pratique 2017 » de l'Unipro des Feuillardiers : le pays des Feuillardiers et de la Vallée de la Gorre regroupe en effet sur son territoire 10 AAPPMA.

Ce visuel d'une page, format A5 (page 14 du guide), reprenait les actualités du département en matière de pêche, les informations utiles sur le secteur, le calendrier des concours de pêche ainsi qu'un visuel pour promouvoir notre application.

🔵 Bestoofish

Un partenariat avec le site BESTOOFISH a été instauré en mars 2016, il s'est poursuivi en 2017. La vocation de BESTOOFISH est de créer un réseau de professionnels pour échanger et partager la passion de la pêche. Ce partenariat nous permet d'avoir une visibilité gratuite sur le site et de promouvoir nos parcours dans la France entière. En échange nous donnons à BESTOOFISH une visibilité sur notre site et notre page Facebook.

Application « Pêche App'87 »

Après déjà 3 années d'existence, 2017 a vu naître la mise en place de la version IOS pour Iphone de notre application gratuite « Pêche App'87 », déjà disponible sur smartphone Android.

Deuxième Fédération en France à lancer ce type d'application, nous avons été suivis par plusieurs autres Fédérations au cours de l'année 2015. Néanmoins, nous avons été la seule à avoir développé ce projet en interne (les autres ayant fait appel à un prestataire externe, ou des sites internet spécialisés).



« Pêche App' 87 » propose un accès rapide à diverses informations relatives aux cartes de pêche, aux dépositaires, aux parcours de pêche, à la réglementation, etc. Dans l'avenir, nous souhaitons pouvoir la maintenir et l'enrichir, afin de proposer toujours plus de contenu aux utilisateurs. Ce travail demande beaucoup de temps, l'application étant développée et gérée en interne.

Depuis son lancement en 2015, puis son déploiement IOS en avril 2017, ce sont environ 1 734 utilisateurs (172 sur IOS et 1 562 sur Android soit +73.4 % d'évolution) qui ont installé et utilisé l'application avec des retours largement positifs (pratique intuitive, montre un visage moderne de la pêche, cartographie des parcours etc.).

Il est important de féliciter et remercier Sébastien CHAGNOU pour son implication ainsi que pour le travail accompli, faisant de cet outil un véritable succès.

Depuis le play store : play.google.com/store/apps/details?id=com.peche87

Depuis l'apple store : itunes.apple.com/fr/app/p%C3%A0che-app-87/id1223410329?mt=8

PÊCHE APP' 87

La pêche en **Haute-Vienne** disponible sur votre smartphone **Android** et sur votre **Iphone**

Retrouvez toutes les informations pratiques, les parcours, la réglementation...

Available on the App Store

Disponible sur Google play

QR code linking to the app

Android logo

Outils de communication et prêt de matériel

🔗 Outils de communication mis à votre disposition

Les différents panneaux de présentation et roll-up informatifs et explicatifs destinés aux salons, initiations, stages de pêche, animations ainsi que le simulateur de pêche et le bassin de démonstration sont à votre disposition pour vos diverses manifestations pêche.

Suite à l'évolution de la charte graphique, il a été décidé de renouveler les roll-up courant 2018. Deux jeux seront à disposition des AAPPMA (intérieur et extérieur).

🔗 Barnum

Le barnum dont disposait la Fédération étant vieillissant, l'achat de deux nouveaux barnums violets estampillés « Génération Pêche » a été fait en 2017. Ces barnums de 3m x 3m disposent de 4 murs amovibles.

🔗 Simulateur

Le simulateur de pêche devenu obsolète depuis son achat en 2010 (pannes récurrentes, matériel lourd et peu pratique pour le prêt, etc.) sera renouvelé en 2018 suite à une décision prise fin 2017. Ce nouveau dispositif, très apprécié des AAPPMA et indispensable lors des diverses animations fédérales, sera plus facilement transportable et maniable. Cet achat (simulateur, écran, cannes et moulinets) a été possible grâce à une subvention accordée par la Fédération Nationale de la Pêche en France.

N'oubliez pas de réserver à l'avance tout ce matériel mis à votre disposition, auprès d'Aurélien LAURENSEN. Un calendrier de réservation est disponible à la Fédération.

Objets promotionnels

Chaque année, des objets promotionnels avec le logo fédéral sont réalisés. Ils sont très appréciés lors des différentes manifestations : salons, concours, compétitions diverses, etc.

Cette année, nous avons décidé de réaliser des objets essentiellement accés sur les jeunes. La Fédération a fait appel à un prestataire externe pour faire réaliser des sacs, des stylos et des mètres rubans déclinés aux couleurs de la charte graphique (orange, vert, rose, violet et bleu) ; ainsi que des clips extensibles (boutons service) accessoires de pêche très appréciés.

Nous avons également passé commande auprès de l'Association régionale Nouvelle-Aquitaine pour des lots estampillés « Génération Pêche » et « Gloops » : stylos, autocollants, blocs post-it, casquettes et tee-shirts taille enfant. Cet achat groupé avec les autres Fédérations nous permet d'avoir des prix attractifs mais requiert un délai plus long (le temps d'harmoniser l'ensemble des commandes) ; ce qui a entraîné quelques retards de réception en 2017.

Une commande exceptionnelle de tee-shirts logotés a été faite dans le cadre de la vidange du Lac de Saint-Pardoux afin d'équiper les bénévoles (200 pièces).

En 2017, avec l'évolution du règlement du Critérium Jeunes Pêcheurs, il a été décidé d'offrir un trophée à chaque catégorie : espoirs, cadets et plaisir. Soit un total de 180 trophées remis aux AAPPMA organisatrices.

A cela s'ajoutent, tous les ans, des objets et trophées estampillés « Club Halieutique Interdépartemental » envoyés gratuitement à chaque Fédération.

Ces objets promotionnels sont distribués auprès des AAPPMA, des écoles lors de nos interventions et à nos partenaires lors de manifestations organisées par la Fédération (salons, réunions, assemblées, etc.).

Pour tout besoin de lots, merci de nous adresser une demande écrite et n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.



Identité visuelle

➤ Évolution de la charte graphique

L'année 2016 a marqué l'évolution de la charte graphique et du logo au niveau de la Fédération nationale, nous avons donc adapté tous nos outils de communication en conséquence (papier en-tête, cartes de visite, signatures mail, plaquette de présentation institutionnelle etc.).

Nous invitons fortement les AAPPMA à adopter cette identité visuelle dans l'optique de l'homogénéisation de notre communication. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous pour adapter votre logo à la nouvelle charte graphique. Certaines AAPPMA ont déjà fait cette démarche dans l'année 2017.

La Fédération départementale est votre partenaire privilégié pour vous accompagner dans votre démarche de développement.

➤ Flocage de véhicules

En 2017, des consultations ont été réalisées auprès de prestataires afin d'envisager un flocage total ou partiel des véhicules fédéraux. Ce projet, qui verra le jour dans les années à venir, a pour but de rendre plus facilement identifiables les véhicules de la Fédération lors de nos déplacements sur le terrain.

Evènementiel

Le mois d'octobre 2017 a été marqué par la sortie en salle d'un film rendant un hommage poignant à la pêche et à la nature en général : « L'École Buissonnière » de Nicolas Vanier. Votre Fédération, soucieuse de s'impliquer dans des actions de communication cohérente, s'est associée à la FNPf pour proposer une projection en avant-première exceptionnelle de ce film, le 27 septembre 2017.

C'est dans le cadre du partenariat national entre StudioCanal et la Fédération Nationale de la Pêche en France, que cette ode à la nature a pu être projetée dans notre département. Nous avons souhaité réaliser un événement en cohérence avec l'image du film et celle de notre Fédération. C'est pourquoi nous avons choisi le cinéma REX de Saint-Léonard de Noblat comme partenaire pour cette projection : un cinéma rural reflétant les symboles véhiculés par le film.

Une centaine de personnes étaient présentes à cette soirée, parmi lesquelles quelques 80 invités de la Fédération : des élus et des professionnels de la pêche, des élus locaux, de la chasse, de l'agriculture ainsi que des représentants des instances officielles (ONCFS, AFB). Nous avons également pu convier à cette soirée des pêcheurs, grâce à deux tirages au sort organisés sur notre page Facebook. Le film a reçu une ovation du public, touché par la sincérité et l'authenticité de cette histoire, « véritable hymne à la nature ».

Après la séance, un cocktail dînatoire était offert aux invités afin d'échanger sur le film et l'univers de la pêche lors d'un moment convivial. Cette soirée a été une réussite pour la Fédération, tant sur la projection du film que sur les échanges qui s'en sont suivis.

A noter que ce film a cumulé pas moins de 1 750 000 entrées au cinéma, le faisant entrer dans le TOP 30 des plus gros succès de l'année en France, toutes nationalités confondues !



Communication presse

15 communiqués de presse ont été réalisés en 2017. Ouvertures de la pêche selon les espèces, événements importants, animations ... toutes les actualités de la Fédération sont communiquées afin d'informer au mieux les pêcheurs, les institutions et le grand public.

La pêche est un sujet très relayé dans la presse écrite, à la radio et également à la télévision. La Fédération est souvent sollicitée pour des sujets divers (sécheresse, animations, ouvertures etc.) ou des directs en plateau.

De plus, en 2017 la Fédération a participé à la conférence de presse du lancement de la saison touristique de Vassivière en présence de M. VANDENBROUCKE, vice-président de la Région et président du Syndicat du Lac de Vassivière.

Revue de presse



La revue presse créée en 2010 permet de rester informé sur la sphère de la pêche associative. Elle offre la possibilité de se tenir au courant de tous les articles relatifs à la pêche qui paraissent dans la presse (départementale, régionale et nationale) : manifestations, travaux sur cours d'eau, compte-rendu d'assemblées générales, etc.

Cette revue de presse est relayée de manière hebdomadaire sur la page Facebook (en fonction de l'actualité) et de manière mensuelle par mail aux AAPPMA.

BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

Rapport annuel d'activités 2017

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pôle de Lanaud - Boisseuil

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2018
17 MARS



LES EMPOISSONNEMENTS EN 2017

La Fédération a poursuivi son effort d'empoissonnement en le maintenant à un niveau élevé. Chaque année la Fédération consacre une enveloppe importante à cette activité.

Les plans d'eau

En ce qui concerne les truites arc-en-ciel, les déversements effectués sur ces plans d'eau représentent au total 2 050 kilos soit plus de 9 448,65 €.

Pour 2017, le Conseil d'Administration a décidé de limiter le nombre de déversements de truites à trois (contre cinq avant 2017) dans les plans d'eau et de remplacer les 100 kg de truites non déversés par 100 kg de gardons. Cette subvention exceptionnelle en gardons a représenté un total de 1 500 kg pour un coût de 7 575 €.

Suite aux vidanges des plans d'eau de Bussière-Galant, Bessines-sur-Gartempe et Saint-Pardoux, la dotation affectée au reempoissonnement a été augmentée.



Le carpodrome du Rochelot a bénéficié d'un déversement après vidange de 750 kilos de carpes (de 500 grammes à 2 kilos) et de 50 kilos de gardons. Le parcours enfants a quant à lui reçu 55 kilos de gardons, 15 kilos de carpeaux, 3 kilos de tanches et 5 kilos de goujons.

L'étang Rénier, réservoir de pêche à la mouche, a bénéficié d'un premier déversement de 360 kilos de truites fario et arc-en-ciel d'un poids compris entre 800 grammes et 2 kilos. Un complément de 50 kilos a été effectué en janvier et un autre le sera en mars.

Il est à noter également l'apparition, dans la liste des plans d'eau gérés par la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, du plan d'eau communal de La Croisille-sur-Briançe. Celui-ci, après quelques travaux sera très prochainement labellisé en parcours « famille » comme le sont déjà ceux de Saint-Paul et de Bussière-Galant.

BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

© Reflets d'Eau Douce

Les plans d'eau de Saint-Mathieu et de La Pougé n'ont pas été empoissonnés. Le premier pour cause de travaux, le second pour cause de vidange en 2018.

Au total, pour l'ensemble des plans d'eau du département, plus de 13 tonnes de poissons ont donc été déversées pour un montant de 55 762,50 €.

Les barrages

Ce sont 7 718 kilos qui ont été répartis sur l'ensemble des barrages, pour un montant de 66 858 €.

Ce tonnage ne tient pas compte des 12 600 kilos de poissons déversés sur Vassivière avec le concours financier du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, d'EDF Unité de Production Centre et des Fédérations de pêche de la Creuse et de la Haute Vienne.



Ainsi pour ce seul lac et de façon exceptionnelle, le déversement représente :

- 10 tonnes de gardons ;
- 2 tonnes de brochets ;
- 600 kilos de sandres.

Pour un montant de près de 86 000 €. La participation financière de la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'élève à 15 000 €.

Concernant le lac de Saint-Pardoux, l'enveloppe consacrée aux achats de poissons a été de 35 000 € avec une participation de 50 % de la part du Conseil Départemental. En volume, cela représente 5 tonnes de gardons et 850 kilos de brochets.

Cet empoissonnement complète les quantités stockées lors de la vidange du lac, en vue de son rempoissonnement à savoir :

- 861 kilos de brochets ;
- 2 838 kilos de sandres ;
- 417 kilos de perches ;
- 78 kilos de silures ;
- 23 kilos d'anguilles ;
- 4 684 kilos de brèmes et de gardons.

A cela s'ajoute près de 1,5 tonne estimée de poissons restés dans le lit de la Couze, essentiellement des gardons et des perchettes.

BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

© Reflets d'Eau Douce

Les parcours de loisir

Quinze parcours loisir sont répartis sur le département de la Haute-Vienne. Toujours très appréciés par les pêcheurs locaux, ils bénéficient de trois déversements de 60 kilos de truites, hormis le parcours de Marval, plus petit que les autres qui ne reçoit que 30 kilos.

Nous y avons donc déversé 2 610 kilos de truites arc-en-ciel au total pour une valeur de 12 666,33 €.

Alevins et truitelles fario

La Fédération a également participé à l'achat de 38 500 alevins de truites fario souche Haute-Vienne, et 1 250 alevins de truites fario des différentes souches Isle en complément des commandes des AAPPMA, pour un coût global de 1 090 €. La souche Dronne n'était pas disponible cette année.

En ce qui concerne les truitelles de printemps, la Fédération a subventionné l'acquisition de 10 700 pièces de souche Haute-Vienne pour un montant de 2 589,40 € et 3 125 truitelles souche Isle pour un montant de 500 €. Là aussi, il s'agit d'un complément offert sur les commandes des AAPPMA.



Pour les truitelles d'automne souche Haute-Vienne, 17 500 pièces pour 8 277,5 € ont été financées.

Aides aux AAPPMA

En complément de l'aide apportée sous forme d'alevins et de truitelles, « l'enveloppe poissons » est toujours proposée aux AAPPMA n'ayant pas de plan d'eau.

Par décision du Conseil d'Administration et dans le but de soutenir les AAPPMA qui n'ont pas de plan d'eau, « l'enveloppe poissons » a été augmentée pour 2017. Les AAPPMA avaient donc le choix entre : 62 kilos de truites arc-en-ciel, 60 kilos de gardons, 16 kilos de goujons ou 26 kilos de brochets pour une enveloppe par espèce avoisinant 300 €.

L'ensemble des commandes représente 240 kilos de gardons, 176 kilos de goujons, 44 kilos de brochets et 364 kilos de truites arc-en-ciel (TAC commandées en 2016 et livrées en 2017).

L'enveloppe globale s'élève à 7 975,67 € pour 884 kilos de poissons.

BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

© Reflets d'Eau Douce

EMPOISSONNEMENTS RELATIFS AUX VIDANGES 2017

Au total sur l'année 2017, la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, a procédé à six vidanges sur le département.

Vidange du plan d'eau de Saint-Mathieu le 15 février 2017

Espèces	Quantités	Destination du poisson
- Sandres - Brochets - Carpes - Gardons - Silures - Poissons-chats	93 kg 32 kg 583 kg 260 kg 70 kg 430 kg	- la Vienne à Saint-Junien - pré de la Colle : 90 kg de gardons, 180 kg de carpes et 40 kg de carnassiers - la Vienne à Saint-Junien - les Quais : 90 kg de gardons, 40 kg de carnassiers - la Vienne à Saint-Junien - île de Chaillac : 80 kg de gardons, 200 kg de carpes, 40 kg de carnassiers - la Vienne à Saint-Brice sur Vienne - parcours carpe du bourg : 200 kg de carpes et 75 kg de carnassiers
Total	1 468 kg	

En raison d'importants travaux sur la chaussée, le plan d'eau est actuellement vide.

Vidange du plan d'eau de Bussière-Galant le 8 novembre 2017

Espèces	Quantités	Destination du poisson
- Gardons - Carpes - Carnassiers - Indésirables	22 kg 470 kg 115 kg 35 kg	- plan d'eau Ladignac : 240 kg de gardons, 120 kg de carpes - plan d'eau de St Yrieix : 82 kg de gardons, 350 kg de carpes - la Vienne à Limoges : 115 kg de carnassiers
Total	942 kg	

Vidange du petit Rochelot le 22 novembre 2017

Espèces	Quantités	Destination du poisson
- Gardons - Carpeaux - Tanches - Perchettes et grémilles	8 kg 13 kg 3 kg 8 kg	- la Vienne à Saint-Junien - les quais : gardons, perchettes, grémilles - grand Rochelot : carpeaux et tanches
Total	32 kg	

BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

© Reflets d'Eau Douce

Vidange du Carpodrome du Rochelot le 29 novembre 2017

Espèces	Quantités	Destination du poisson
• Gardons	55 kg	• la Vienne à Verneuil-sur-Vienne - parcours carpe :
• Carpes	615 kg	carpe 100 kg
• Tanches	3 kg	• la Vienne à Aixe-sur-Vienne - parcours carpe :
• Perchettes et grémilles	10 kg	carpe 150 kg
• Perches soleil et poissons chats	10 kg	• la Vienne à Isle - Pré de l'étoile : carpe 150 kg
• Goujons	2 kg	• la Vienne à Saint-Junien - les quais : perchettes et grémilles
		• Petit Rochelot : 55 kg de gardons, 2 kg de goujon, 15 kg de carpeaux et 3 kg de tanches
Total	695 kg	• destruction perches soleil et poissons chats



Vidange «anticipée» du plan d'eau de Bessines-sur-Gartempe le 16 novembre 2017

La vidange était prévue pour le 22 novembre 2017. Suite à un acte de malveillance sur la commande de la vanne de vidange, le plan d'eau s'est entièrement vidangé dans la nuit du 15 au 16 novembre 2017. Arrivé sur place le matin, les agents de la Mairie et de la Fédération n'ont pu que constater les dégâts.

Cependant, avec l'aide des bénévoles de l'AAPPMA et des carapistes, nous avons pu récupérer 172 carpes d'un poids compris entre 5 et 20 kilos.

BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

© Reflets d'Eau Douce

Ces poissons ont été remis dans le plan d'eau le 20 décembre 2017 avec 69 autres carpes récupérées dans le bassin de décantation ce même jour. Malheureusement, 18 poissons qui présentaient un mauvais état sanitaire ont été éliminés. Des carpes récupérées sur d'autres vidanges ont été déversées dans ce lac.

A ce jour, le plan d'eau de Bessines - Sagnat a une population de 233 carpes d'un poids compris entre 5 et 20 kilos.

Compte tenu de l'état sanitaire de plusieurs poissons réintroduits et des risques de maladies menaçant de se développer au printemps, et pouvant entraîner d'importantes mortalités, la Fédération a décidé de reporter le complément d'empeisonnement en carpes prévu sur ce plan d'eau à l'automne 2018.



Carpes en difficultés dans le ruisseau



Les bénévoles à leur secours

En revanche, le reste des poissons présents n'a pu être sauvé qu'en infime quantité.

Vidange décennale du Lac de Saint-Pardoux du 2 au 5 octobre 2017

La vidange décennale du lac s'est déroulée sous la direction du Conseil Départemental. Malgré un problème survenu sur les vannes, les pertes en poissons ont pu être limitées par la présence du bassin de décantation.



BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

© Reflets d'Eau Douce

Durant la phase d'assec, de nombreux travaux sur l'ouvrage ont pu être conduits par le Conseil Départemental. La Fédération et le Conseil Départemental ont pu renforcer leur lien par le biais d'une convention ayant pour objet le développement piscicole et halieutique du lac.

Espèces	Stockage Fréaudour / Roche au Diable	Rempoissonnement autre (Chauvan, seuil de Chaume, Bessines, Dognon)	Vente	Equarrissage	Total / espèce
Brochets	861,00		50,00	114,00	1 025,00
Sandres	2 838,00		53,00	265,00	3 156,00
Perches	417,00		41,00	31,00	489,00
Silures	78,00	25,00	-	571,00	674,00
Anguilles	23,50		-	1,50	25,00
Brèmes / gardons	4 684,00		-	20,00	4 704,00
Carpes		480,50	-	210,00	690,50
Equarrissage poissons chat pêche amont	-	-	-	3 957,00	3 957,00
Equarrissage vidange	-	-	-	11 468,5	11 468,5
Total en kg	8 901,50	505,50	144,00	16 638,00	26 189,00
Total rempoissonnement	9 407,00				



BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

© Reflets d'Eau Douce

Pour conclure

Les vidanges de plans d'eau ont permis cette année encore la récupération d'une grande quantité de poissons qui a servi à empoissonner des plans d'eau gérés par la Fédération, mais également des parcours en rivière. Cela a représenté plus de 12 tonnes de poissons pour une valeur estimée à plus de 100 000 €.

La Fédération remercie l'ensemble des bénévoles qui ont apporté leur aide lors de ces événements.

BILAN GLOBAL 2017

Espèces	Quantité		Prix		Total (€)
Carpes	2 900	kg	2,35	€ / kg	6 815,00
Gardons	11 603	kg	5,05	€ / kg	58 595,15
Tanches	725	kg	5,05	€ / kg	3 661,25
Brochets	1 559	kg	11,57	€ / kg	18 037,63
Black bass	50	kg	18,57	€ / kg	928,50
Sandres	360	kg	18,00	€ / kg	6 480,00
Perche	100	kg	8,42	€ / kg	842,00
Goujons	196	kg	18,70	€ / kg	3 665,20
TAC portions	5 024	kg	4,85	€ / kg	24 381,47
TAC Rénier	460	kg	7,39	€ / kg	3 397,10
Truitelles et alevins	71 075	pièces			12 456,90
Remboursements AAPP sub exceptionnelle					502,70
Vassivière (en valeur)					15 000,00
TOTAL	23 071	kg			154 762,90

Pour l'ensemble de ces opérations d'empoissonnements et d'alevinages gérées par la Fédération, le total s'élève à plus de 23 tonnes de poissons et 71 075 jeunes truites réparties sur tout le département (hors tonnage Vassivière).

La facture s'élevait en 2016 à 130 987,62 € contre 155 719,70 € en 2017. Soit une augmentation de 18,15 % de ce budget par rapport à 2016. Il faut ajouter également les quantités de poissons déversés par les AAPPMA pour l'ouverture ou en cours de saison.

La Fédération remercie le groupement des AAPPMA de Limoges pour sa participation à l'effort commun d'empoissonnement. En 2017, il a contribué à hauteur de 1 000 € à l'achat de poissons à destination des barrages et plans d'eau du département.



BILAN FINANCIER

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2018
17 MARS

Rapport annuel d'activités 2017

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pôle de Lanaud - Boisseuil

LA VENTE DES CARTES

Depuis quelques années, les conditions météorologiques s'avèrent régulièrement difficiles et ne favorisent pas la pratique de notre loisir. L'année 2017 n'a pas été épargnée avec une très faible pluviométrie estivale qui a fait une nouvelle fois souffrir l'ensemble de nos cours d'eau.

Conséquence plus ou moins directe de ces conditions capricieuses, nos effectifs globaux ont subi une nouvelle érosion : 16 176 pêcheurs Haut-Viennois en 2017, c'est 2,5 % de moins que l'année précédente (16 591 en 2016) tous types de cartes confondus. Il s'agit d'une diminution modérée mais qui s'inscrit dans la continuité d'une mauvaise série des années précédentes.

Une analyse détaillée pour les différents types de cartes donne les informations suivantes :

Performance décevante des cartes « interfédérale » et « majeure » :

- 6 122 cartes « interfédérale » (-0,8% vs 2016)
- 1 917 cartes « majeure » (-4,5 % vs 2016)

Cette nouvelle baisse globale de 1,7 % des cartes annuelles, qui intervient après une baisse de près de 5% en 2016, est préoccupante. En effet, les cartes « interfédérale » et « majeure » représentent la base de nos effectifs et elles génèrent la principale source de revenus de la Fédération.

Recul des cartes « Découverte femme » et « Jeune pêcheur », ces 2 catégories de cartes ont également souffert en 2017 :

- 621 cartes « découverte femme » (-8,8 % vs 2016)
- 1 189 cartes « mineure » (-1,8% vs 2016)
- 2 418 cartes « découverte -12 ans » (-3,6 % vs 2016)

Stagnation des cartes « Hebdomadaire » et « Journalière » :

- 522 cartes « hebdomadaire » (-0,9 % vs 2016)
- 3 387 cartes « journalière » (-3 % vs 2016)

Après plusieurs années de hausse régulière, les cartes « journalière » ont également marqué le pas.



BILAN FINANCIER

L'évolution actuelle des effectifs est une des préoccupations majeures de la Fédération.

Elle l'amène à s'interroger sur la meilleure stratégie à adopter pour proposer l'offre de pêche la mieux adaptée aux attentes du plus grand nombre.

De nombreux leviers existent : Poursuite et accélération des travaux de protection du milieu aquatique local, amélioration de notre communication auprès du grand public en s'appuyant davantage sur les réseaux sociaux, acquisition de nouveaux parcours de pêche généralistes et/ou spécialisés pour accroître l'offre de pêche, poursuite de nos actions de sensibilisation auprès du jeune public, définition et mise en œuvre d'une politique départementale de développement du loisir pêche plus moderne et plus efficace.....

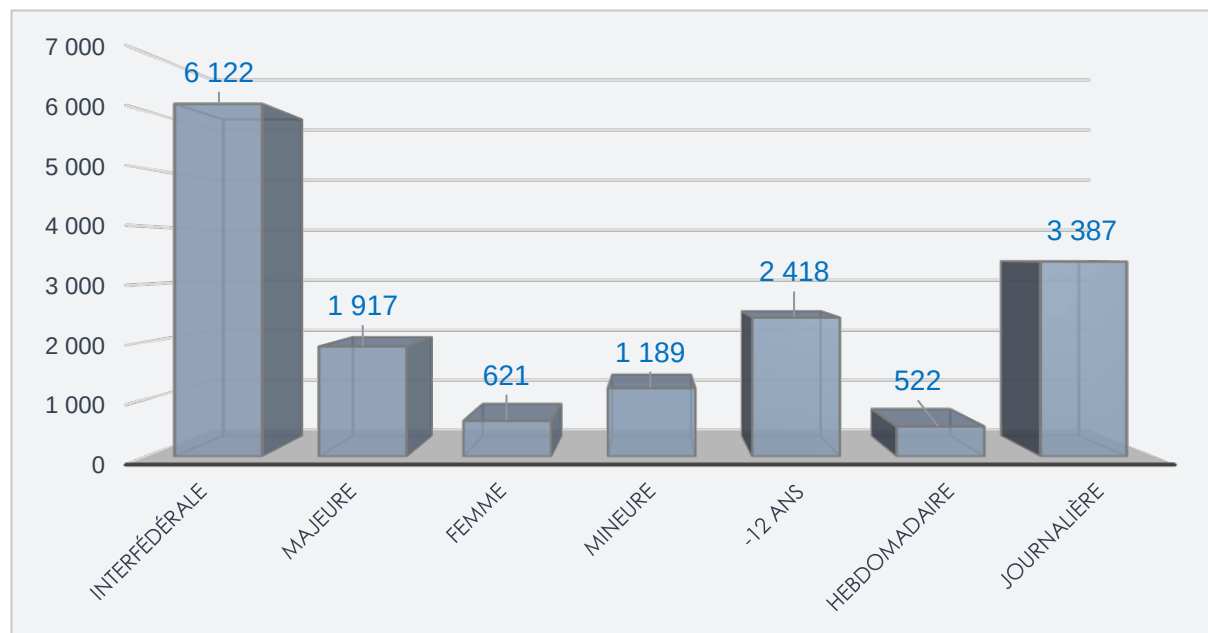
Une population de 16 200 pêcheurs constitue encore un socle solide dont beaucoup d'autres Fédérations départementales souhaiteraient pouvoir disposer. Il est du devoir de la Fédération de mener dans les prochains mois, les prochaines années les actions appropriées pour redonner un maximum d'attractivité à notre loisir favori pour consolider la base des pêcheurs actuels et séduire de nouveaux pratiquants.

Tableau de la répartition des ventes 2017

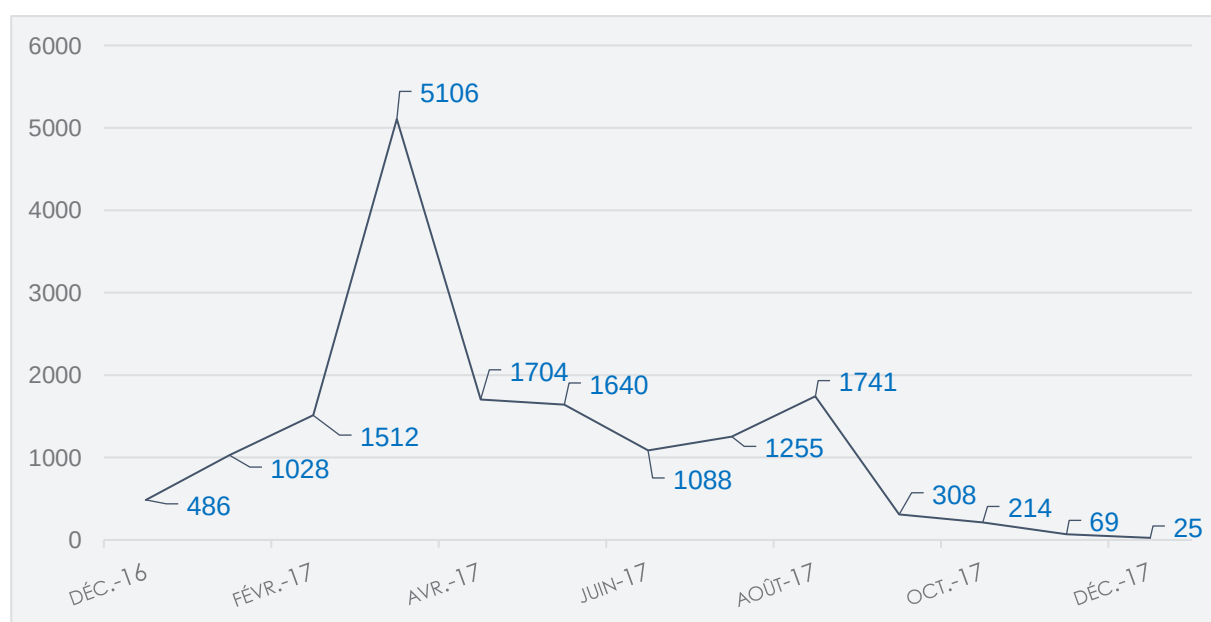
Type de carte	2015	2016	2017	Variation 2016 / 2017	Répartition
Interfédérale	6 461	6 170	6 122	- 0,78 %	37,65%
Majeure	2 142	2 006	1 917	- 4,44 %	11,79%
Femme	697	677	621	- 8,27 %	3,82%
Mineure	1 266	1 211	1 189	- 1,82 %	7,31%
-12 ans	2 534	2 508	2 418	- 3,59 %	14,87%
Hebdomadaire	499	527	522	- 0,95 %	3,21%
Journalière	3 243	3 492	3 387	- 3,01 %	20,83%
Total	16 961	16 672	16 260	- 2,43 %	100 %

BILAN FINANCIER

Graphique de la répartition des ventes 2017



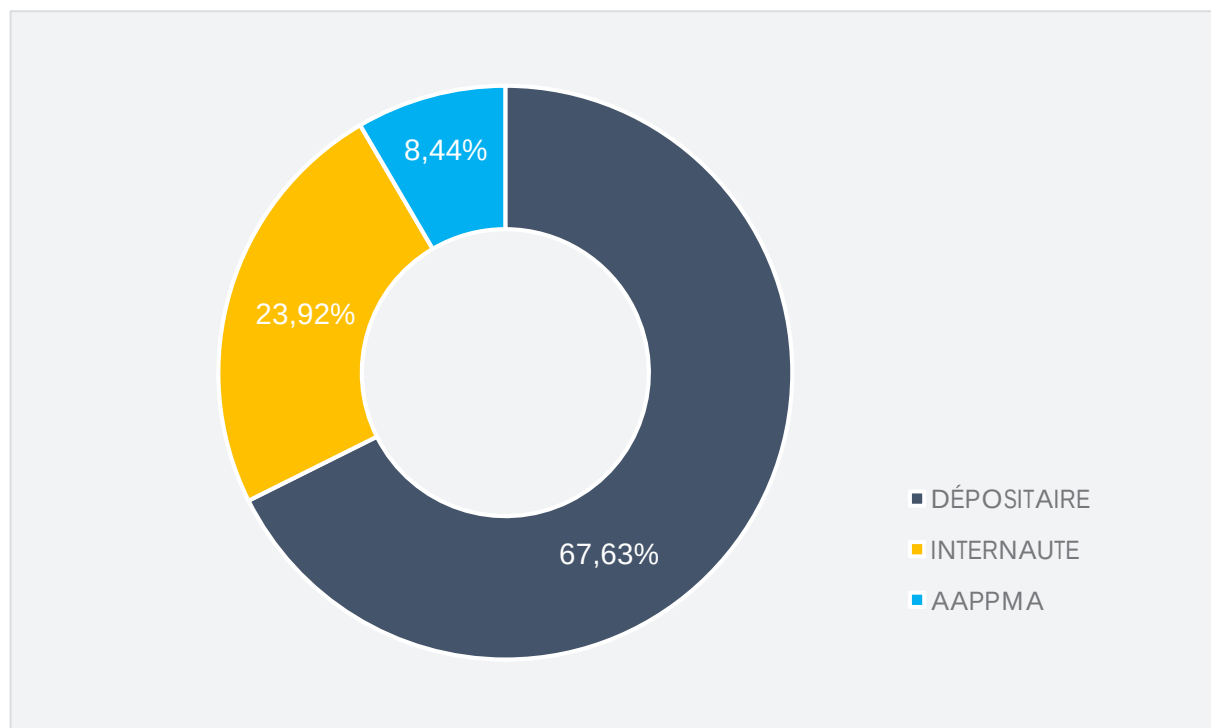
Graphique de la répartition mensuelle des ventes 2017



- Une répartition des ventes assez équilibrée tout au long de l'année avec un pic en mars bien compréhensible et un autre au cœur de l'été !

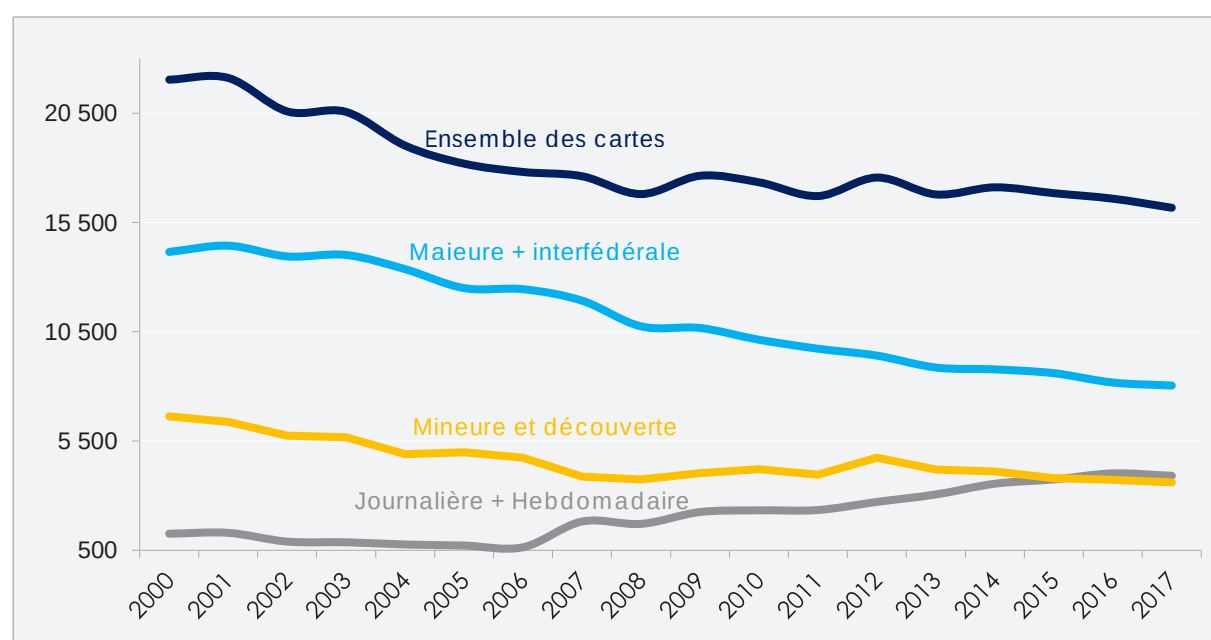
BILAN FINANCIER

Graphique de la répartition par points de vente en 2017



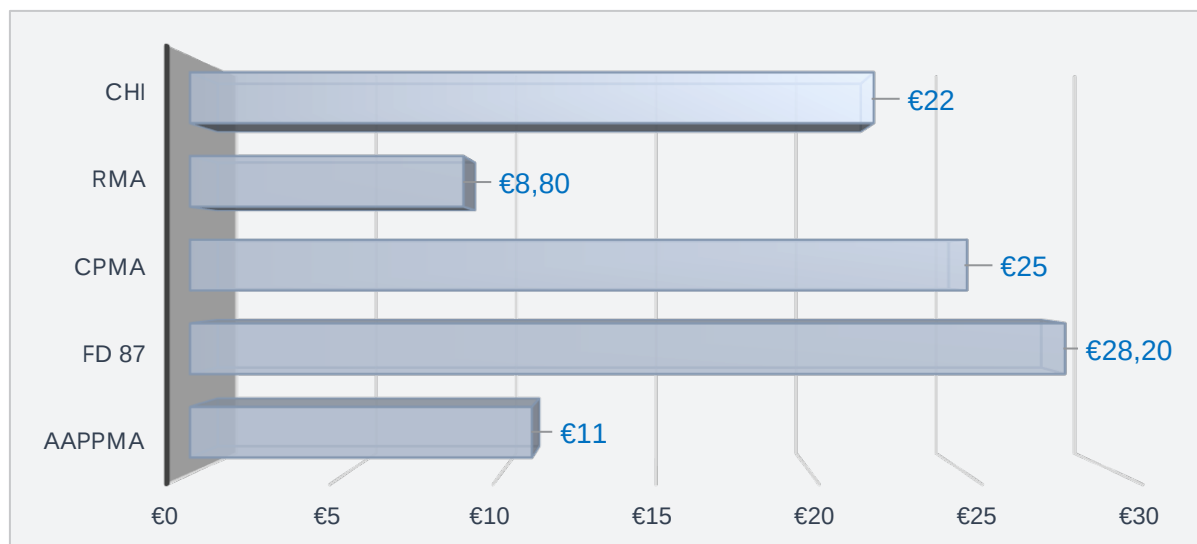
- Pas de crainte pour nos dépositaires et détaillants d'articles de pêche, ils restent un maillon essentiel dans la distribution des cartes avec plus de 67% des ventes !

Graphique de l'évolution des ventes depuis 2000



BILAN FINANCIER

Carte complète, où va l'argent ?



- La cotisation pour les milieux aquatiques (CPMA) est la contrepartie financière revenant à la FNPF.
- La redevance pour protection du milieu aquatique (RMA) est versée à l'Agence de l'Eau.
- La cotisation halieutique interdépartementale (CHI) est versée au Club Halieutique.

Internet ça fonctionne !

Le bilan est largement positif. Pratiquement aucun souci pour les dépositaires ou les pêcheurs et mis à part quelques problèmes de saisie rien n'est venu perturber la distribution des cartes l'an passé.



Vignette du Club Halieutique

Une baisse des ventes de 0,7% cette année avec 6 206 timbres délivrés en 2017 contre 6 251 en 2016.

	Timbre Halieutique	2015	2016	2017	Variation 2016 / 2017
	Quantité	6 581	6 251	6 206	0,7 %

BILAN FINANCIER

BILAN ANNUEL DES AAPPMA

Pas de soucis majeurs avec les bilans annuels d'activités et financiers des AAPPMA reçus à ce jour.

Ces documents sont essentiels pour la Fédération car ils permettent de recenser l'ensemble des actions entreprises par les AAPPMA au cours de l'année passée, de mettre en valeur les principales réalisations. Merci donc à tous de les établir de la façon la plus complète et rigoureuse possible.

Quelques erreurs mineures subsistent parfois dans les documents reçus : informations incohérentes ou insuffisantes dans les bilans financiers, les tableaux d'alevinage etc.

Merci de votre vigilance pour essayer de les éliminer au maximum.

Pour mémoire, les bilans d'activités doivent être transmis à la Fédération le 31 mars au plus tard.

Merci donc aux AAPPMA qui ne l'auraient pas encore fait de transmettre rapidement les documents attendus.

BILAN FINANCIER DE LA FÉDÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2017

Au 31 décembre dernier, notre bilan de fonctionnement pour l'année 2017 laissait apparaître un très léger déficit de 2167,6 €.

Ce résultat « équilibré » est le reflet :

- De dépenses stables par rapport à 2016: En 2017, les dépenses ont atteint 720 k€, versus 730 k€ en 2016, soit une diminution de 1% environ :

Le poste « Achats » a reculé en 2017. Les dépenses « alevinage » ont diminué cette année notamment en raison d'un léger report de livraisons importantes concernant les lacs de Saint-Pardoux et Vassivière. Ces livraisons initialement prévues fin 2017 n'ont pu être réalisées que début 2018 (délai d'approvisionnement des poissons légèrement plus long qu'attendu).

Le poste « Services Extérieurs » a également diminué, en raison d'un décalage dans le temps de certains travaux d'intérêts généraux.

Le poste « Autres services extérieurs » est en augmentation. La Fédération a notamment poursuivi ses actions de sensibilisation et de formation des Jeunes Pêcheurs. Des prestations supplémentaires ont été confiées à des guides de pêche locaux, ce qui a eu pour effet d'augmenter les dépenses « écoles de Pêche ».



BILAN FINANCIER

Les « charges de personnel » et les « charges exceptionnelles » ont augmenté en cohérence avec le processus de restructuration de la Fédération initié en 2017 (CDI de Pierre POMMERET, CDD de Dorine CHERIGNY, charges liées au prochain départ de Brigitte THEILLAUMAS provisionnées sur exercice 2017).

Concernant les autres postes de dépense, ils ont fait l'objet d'une attention régulière tout au long de l'exercice, ce qui a permis de les maîtriser.

- De produits en légère diminution par rapport à 2016: En 2017, les produits 2017 ont atteint 718 k€, versus 754 k€ en 2016, soit une diminution de 5% environ :

Les « subventions d'exploitation » et les « autres produits de gestion courante » ont légèrement diminué. Les produits « subventions travaux FNPF » et « subvention travaux Conseil Régional » ont reculé, notamment en raison du décalage dans le temps de la réalisation des certains travaux.

Les « cotisations fédérales » (-2%) et les « produits du club halieutique » ont également baissé, en cohérence avec l'évolution de la vente de cartes de pêche.

La somme des autres produits (produits financiers, produits exceptionnels, transferts de charge) est restée globalement stable.

Ce bilan équilibré est le reflet de la gestion saine mise en œuvre par la Fédération ces dernières années.

L'objectif des années à venir sera de maintenir cet équilibre en restant particulièrement attentif à toute évolution significative de nos recettes les plus importantes (subventions de la FNPF, de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional & cotisations fédérales.....). L'évolution récente de nos effectifs et son impact direct sur certaines recettes majeures doivent nous inciter à une grande vigilance en ce qui concerne la définition et la mise en œuvre de la stratégie fédérale dans les prochaines années.

BILAN FINANCIER

Compte de résultat synthétique au 31 décembre 2017

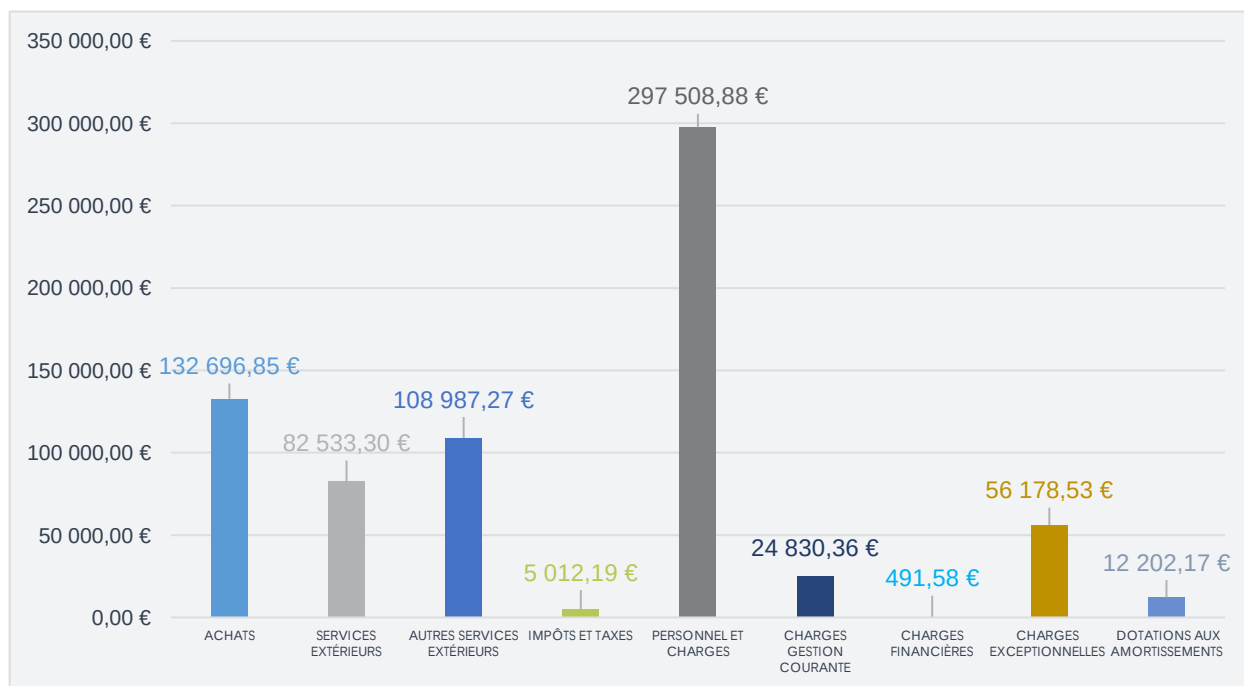
Compte de résultat synthétique		
Charges		
	2016	2017
Achats	196 514,39 €	132 696,85 €
Services extérieurs	138 366,51 €	82 533,30 €
Autres services extérieurs	72 014,45 €	108 987,27 €
Impôts et taxes	4 964, 71 €	5 012,19 €
Personnel et charges	262 876,48 €	297 508,88 €
Charges gestion courante	18 593,55 €	24 830,36 €
Charges financières	347,03 €	491,58 €
Charges exceptionnelles	28 052,03 €	56 178,53 €
Dotations aux amortissements	8 399,03 €	12 202,17 €
TOTAL	730 128,61 €	720 441,13 €
Produits		
	2016	2017
Cession de produits et prestations	33 618,50 €	31 947,53 €
Participations	3 000,00 €	3 000,00 €
Subventions	291 694,90 €	276 491,39 €
Autres produits de gestion	409 376,06 €	392 076,68 €
Produits financiers	9 762,44 €	6 729,57 €
Produits exceptionnels	4 802,61 €	6 504,55 €
Reprises	8,40 €	21,00 €
Transfert de charges	1 954,87 €	1 502,81 €
TOTAL	754 217,78 €	718 273,53 €
Résultat 2017		- 2 167,60 €

BILAN FINANCIER

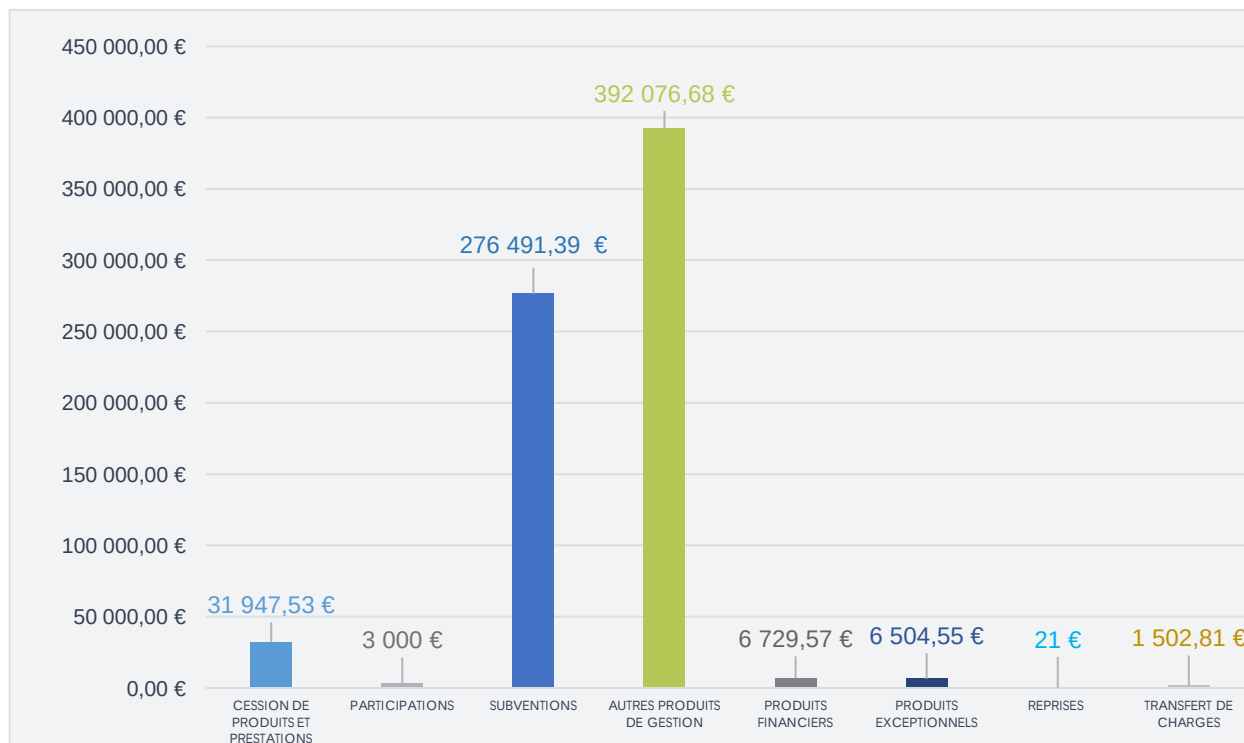
© Reflets d'Eau Douce

Compte de résultat au 31 décembre 2017 (charges et produits)

Charges 2017 :



Produits 2017 :



BILAN FINANCIER

➤ A l'actif :

Nous enregistrons une augmentation de la valeur nette de l'actif immobilisé (terrains, bâtiments, véhicules, matériel de bureau) qui passe à 361 588 € et une augmentation de l'actif circulant (valeur de trésorerie en grande partie) qui atteint 1 432 789 €.

➤ Au passif :

Nous avons enregistré des capitaux propres (1 548 523,32) en augmentation et des dettes à caractère normal (factures restants à payer) en augmentation pour un montant de 245 854 € sur l'exercice.

Le bilan de l'année 2017 s'équilibre à 1 794 377,69 euros.

Nous pouvons nous réjouir de la solidité financière de notre Fédération. Cette assise confortable pourra nous permettre dans le futur de mener des projets pour optimiser / améliorer le fonctionnement de notre Fédération.

Sébastien Chagnou et moi-même nous tenons à votre entière disposition pour répondre aux questions que vous souhaitez poser.

*Fédération de la Haute-Vienne
Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*

31, rue Jules Noël 87000 LIMOGES

TEL 05.55.06.34.77 FAX 05.55.31.30.37

DOCUMENTS FINANCIERS

EXERCICE 2017

—

SOMMAIRE

1 -	BILAN SYNTHETIQUE
2 -	BILAN DETAILLE ACTIF-PASSIF
3 -	BILAN DETAILLE ACTIF-PASSIF suite
4 -	COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE
5 -	DETAIL DES COMPTES DE CHARGES 60 - 61
6 -	DETAIL DES COMPTES DE CHARGES 62 - 63 - 64
7 -	DETAIL DES COMPTES DE CHARGES 65 - 66 - 67 - 68
8 -	DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS 70 - 74 - 75
9 -	DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS 76 - 77 - 79

BILAN SYNTHETIQUE AU 31.12.2017

ACTIF			PASSIF		
LIBELLE	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016	LIBELLE	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>			<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
IMMOBILISATIONS			. CAPITAL	1 509 277,04	1 485 187,87
. INCORPORELLES	0,00	809,39	. RESULTAT	-2 167,60	24 089,17
. CORPORELLES	361 588,31	345 562,84	. SUBVENTIONS	4 397,66	8 126,69
<u>ACTIF CIRCULANT</u>			<u>DETTES</u>		
. CREANCES ET CPTES RATTACHES	142 560,99	154 808,23	. DETTES FINANCIERES	37 016,22	24 151,31
. REGULARISATIONS	18 393,92	22 102,16	. DETTES D'EXPLOITATION	245 854,37	231 977,70
. INSTRUMENTS DE TRESORERIE ET DISPONIBILITES	1 271 834,47	1 250 250,12	. REGULARISATIONS		
	1 794 377,69	1 773 532,74		1 794 377,69	1 773 532,74

BILAN DETAILLE DE L'EXERCICE DU 01.01.2017 AU 31.12.2017

ACTIF		EXERCICE 2017			EXERCICE 2016	PASSIF		EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
		BRUT	AMORT.	NET					
ACTIF IMMOBILISE						CAPITAUX PROPRES			
208100	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					CAPITAL			
	LOGICIELS	37 597,38	37 597,38	0,00	809,39	101200 PATRIMOINE INTEGRE		1 509 277,04	1 485 187,87
211000	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					RESULTAT DE L'EXERCICE			
	TERRAINS, RIVES, PLANS D'EAU	311 725,86		311 725,86	311 724,86	120000 RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT		-2 167,60	24 089,17
212000	AGENCEMENT DES TERRAINS	24 202,00	2 879,17	21 322,83	23 253,62				
213100	BATIMENTS	367 622,37	367 622,37	0,00	0,00				
213500	AGENCEMENT DES CONSTRUCTIONS	54 517,69	53 934,52	583,17	724,08	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS			
215000	INSTALLATIONS TECHN. MAT. OUTIL.	89 254,93	87 090,22	2 164,71	2 169,28	SUBV. D'INVESTISSEMENTS RECUES		12 994,96	19 219,44
218200	MATERIELS DE TRANSPORT	80 029,05	61 680,16	18 348,89	145,35	SUBV. D'INVESTISSEMENTS INSCRITES A RESULTAT		-8 597,30	-11 092,75
218300	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	25 847,26	19 308,02	6 539,24	3 659,39				
218400	MOBILIER	23 553,40	22 649,79	903,61	0,00				
238000	AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOS	0,00	0,00	0,00	3 886,26	EMPRUNTS			
						164100 EMPRUNT C.E. 30 000 €		18 227,92	24 151,31
						164110 EMPRUNT C.E. 22 000 €		18 788,30	
TOTAL I à reporter		1 014 349,94	652 761,63	361 588,31	346 372,23	TOTAL I à reporter		1 548 523,32	1 541 555,04

BILAN DETAILLE DE L'EXERCICE DU 01.01.2017 AU 31.12.2017 (suite)

ACTIF		EXERCICE 2017		EXERCICE 2016	PASSIF		EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
		BRUT	AMORT.					
	Report	1 014 349,94	652 761,63	346 372,23		Report	1 548 523,32	1 541 555,04
	ACTIF CIRCULANT					DETTES		
411	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	22 805,74	386,40	31 671,97				
	CREANCES D'EXPLOITATION					DETTES D'EXPLOITATION		
401	FOURNISSEURS DEBITEURS	0,00		293,80	401	FOURNISSEURS	60 613,45	84 606,16
409	FOURNISSEURS - ACOMPTES S/COMMANDES	2 908,00		0,00	404100	FOURNISSEURS SUR IMMOBILISATIONS	0,00	1 065,00
438700	ORGANISMES SOCIAUX - PDTS A RECEVOIR	0,00		545,05	421000	PERSONNELS ET COMPTES RATTACHES	57 819,69	11 992,10
468710	PRODUITS DE GESTION A RECEVOIR	117 233,65		122 297,41	438600	CHARGES A PAYER ORGANISMES SOC.	41 270,61	32 799,90
					448600	ETAT - CHARGES A PAYER	1 359,34	1 084,23
					461000	D/C INTERNET CARTES DE PECHE	44,00	20,00
512000	CAISSE D'EPARGNE	1 172 522,10		1 171 338,89	467100	CREDITEURS DIVERS	1 425,08	711,61
à 512500					467200	TIMBRES HALIEUTIQUES A PAYER	618,00	332,00
512710	CAISSE D'EPARGNE LIVRET	55 655,28		55 240,97	467600	QUOTE PART AAPMA	1 256,00	1 045,00
514100	LA POSTE CPT 21-22H	41 600,10		22 608,15	468600	DIVERS - CHARGES A PAYER	0,00	15 052,50
530000	CAISSE FEDERATION	2 056,99		1 062,11	473000	TAXES PISCICOLES A PAYER	81 448,20	83 269,20
						REGULARISATION		
					487000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	18 393,92		22 102,16				
	TOTAL II	1 433 175,78	386,40	1 427 160,51		TOTAL II	245 854,37	231 977,70
	TOTAL GENERAL	2 447 525,72	653 148,03	1 773 532,74		TOTAL GENERAL	1 794 377,69	1 773 532,74

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31.12.2017

CHARGES			
CLASSE	LIBELLE	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
60	ACHATS	132 696,85	196 514,39
61	SERVICES EXTERIEURS	82 533,30	138 366,51
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	108 987,27	72 014,45
63	IMPOTS ET TAXES	5 012,19	4 964,71
64	CHARGES DU PERSONNEL	297 508,88	262 876,48
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 830,36	18 593,55
66	CHARGES FINANCIERES	491,58	347,03
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 178,53	28 052,46
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	12 202,17	8 399,03
TOTAUX CHARGES		720 441,13	730 128,61
RESULTAT EXCEDENT			24 089,17
		720 441,13	754 217,78

PRODUITS			
CLASSE	LIBELLE	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
70	CESSION PRODUITS ET PRESTATIONS	31 947,53	33 618,50
7061	PARTICIPATIONS	3 000,00	3 000,00
74	SUBVENTIONS	276 491,39	291 694,90
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	392 076,68	409 376,06
76	PRODUITS FINANCIERS	6 729,57	9 762,44
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 504,55	4 802,61
78	REPRISES	21,00	8,40
79	TRANSFERTS DE CHARGES	1 502,81	1 954,87
TOTAUX PRODUITS		718 273,53	754 217,78
RESULTAT DEFICIT		2 167,60	
		720 441,13	754 217,78

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES AU 31.12.2017

COMPTES	LIBELLE	EXERCICE 2017		EXERCICE 2016	
	ACHATS		132 696,85		196 514,39
602121	ACHATS ALEVINS TRUITE FARIO	3 377,50		6 965,90	
602125	ACHATS TRUITELLES FARIO	21 733,80		20 739,32	
602131	ACHATS T.A.C.	27 778,57		31 734,40	
602132	ACHATS CARPES	3 924,50		9 494,00	
602133	ACHATS GARDONS	32 525,00		48 681,95	
602134	ACHATS TANCHES	2 954,25		6 514,50	
602135	ACHATS BROCHETS	13 487,20		15 260,88	
602136	ACHATS BLACK-BASS	0,00		4 828,20	
602137	ACHATS GOUJONS	654,50		5 049,00	
602138	ACHATS SANDRES	6 113,25		7 110,00	
602139	ACHATS PERCHES	0,00		3 789,00	
602140	ACHATS SAUMONS DE FONTAINE	0,00		371,93	
602220	ACHATS STOCK PROD.ENTRETIEN	270,29		101,96	
604000	SOUS-TRAITANCE PRESTATIONS PISCICOLES	1 218,00		17 741,00	
606100	EAU GAZ ELECTRICITE	3 727,61		4 241,52	
606280	CARBURANTS VEHICULES	4 951,71		4 301,99	
606300	ENTRETIEN PETIT EQUIPEMENTS	1 981,10		1 616,48	
606400	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	7 658,10		6 129,15	
606500	FOURNITURES HABILLEMENT	341,47		1 843,21	
	SERVICES EXTERIEURS		82 533,30		138 366,51
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES	202,60		0,00	
613230	BAUX DE PECHE	15 024,24		14 892,33	
613500	LOCATION MAT. BUREAU ET INFORMAT. ET MAINTENANCE	5 606,99		16 222,81	
613510	LOCATION MATERIEL TECHNIQUE	127,27		264,00	
613520	LOCATION MATERIEL DE TRANSPORT	3 087,37		2 606,70	
615200	ENTRETIEN REP.BIENS IMMOBILIERS	504,00		4 119,04	
615300	ENTRETIEN TERRAINS	0,00		0,00	
615400	TRAVAUX D'INTERETS GENERAUX	45 276,05		86 331,11	
615420	PECHE ELECTRIQUE	1418,16		2 217,23	
615580	ENTRETIEN VEHICULE DE TRANSPORT	3 061,12		3 712,50	
615600	ENTRETIEN MATERIEL	430,71		274,38	
616000	ASSURANCES LOCAUX+RCP+DIVERS	4 608,07		4 373,10	
616100	ASSURANCES VEHICULES	2 856,00		3 042,61	
617000	ETUDES ET RECHERCHES	0,00		0,00	
618100	DOCUMENTATION GENERALE	330,72		310,70	
	TOTAL PAGE		215 230,15		334 880,90

COMPTE	LIBELLE	EXERCICE 2017		EXERCICE 2016	
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	Report	215 230,15		334 880,90
622600	HONORAIRES AVOCATS			5 400,00	
626100	HONORAIRES COMPTABLE			6 720,00	
622630	HONORAIRES DIVERS (NOTAIRES,JURISTES,ETC,,)			311,82	
622640	HONORAIRES ASSISTANCE JURIDIQUE			0,00	
622700	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX			0,00	
623300	PROMOTION PECHE-EXPO.			2 281,99	
623320	OPERATIONS JEUNES PECHEURS			2 340,00	
623330	ECOLE DE PECHE			3 822,75	
623400	CADEAUX ET RECOMPENSES			12 705,14	
623700	PUBLICATIONS ET DEPLIANTS PECHE			8 277,24	
623710	PUBLICITE ET MEDIAS			1 275,00	
623800	DONS ET POURBOIRES			340,90	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS			11 854,80	
625600	MISSIONS			4 128,18	
625700	RECEPTIONS			379,50	
626000	FRAIS DE POSTE ET AFFRANCHISSEMENT			3 409,56	
626100	FRAIS DE TELEPHONE			3 464,78	
626200	FRAIS INTERNET			418,80	
627000	SERVICES BANCAIRES			512,99	
628200	COTISATIONS UNION REGIONALE			0,00	
628800	COTISATIONS ORGANISMES PARTENAIRES			4 371,00	
	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		5 012,19		4 964,71
633300	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE			1 916,62	
635120	TAXES FONCIERES			3 033,00	
635430	CARTES GRISES			0,00	
637000	AUTRES IMPOTS ET TAXES			15,09	
	CHARGES DU PERSONNEL		297 508,88		262 876,48
641000	REMUNERATIONS PERSONNEL			186 581,09	
641200	CONGES PAYES			-1 108,94	
645100	COTISATIONS M.S.A.			68 885,26	
645100	COTISATIONS MUTUELLES			8 820,86	
645500	CHARGES SUR CONGES PAYES			-301,79	
	TOTAL CUMUL PAGE		626 738,49		674 736,54

COMPTE	LIBELLE	EXERCICE 2017		EXERCICE 2016	
	Report		626 738,49		674 736,54
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				18 593,55
651200	SUBVENTIONS ACCORDEES	8 357,85		3 204,50	
651600	REDEVANCE AUDIOVISUELLE	138,00		137,00	
651610	REDEVANCES DIVERSES	270,86		50,00	
653200	FRAIS D'ASSEMBLEE ET DE CONSEIL	15 937,84		14 992,44	
654000	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	100,00		0,00	
658000	AUTRES CHARGES ET DIFFERENCES DE REGLEMENTS	25,81		209,61	
	CHARGES FINANCIERES		491,58		347,03
661160	INTERETS SUR EMPRUNTS ET DETTES	491,58		347,03	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES		56 178,53		28 052,46
671200	PENALITES ET AMENDES	0,00		45,00	
672000	CHARGES EXCEPT. SUR EXERCICE ANTERIEUR	8 178,53		28 007,46	
678800	CHARGES EXCEPT. DIVERSES	48 000,00		0,00	
	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		12 202,17		8 399,03
681110	DOTATION AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	809,39		1 199,10	
681120	DOTATION AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 392,78		7 199,93	
	TOTAL GENERAL		720 441,13		730 128,61

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS AU 31.12.2017

COMPTES	LIBELLE	EXERCICE 2017			EXERCICE 2016	
	CESSIONS DE PRODUITS PRESTATIONS DE SERVICES					
701000	CESSIONS ALEVINS POISSONS	14 850,75		31 947,53	27 128,50	33 618,50
706000	PECHES ELECTRIQUES	17 096,78			6 490,00	
	PARTICIPATIONS					
706100	GROUPEMENT DE LIMOGES ALEVINAGE	1 000,00		3 000,00	1 000,00	3 000,00
706110	GROUPEMENT DE LIMOGES TRAVAUX PISCICOLES	2 000,00			2 000,00	
	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
741810	SUBVENTIONS CLUB HALIEUTIQUE	39 766,63		276 491,39	36 137,00	291 694,90
741851	SUBVENTIONS FNPF AIDE A L'EMPLOI	132 000,00			131 000,00	
741853	SUBVENTIONS FNPF TRAVAUX ET PRESTATIONS	20 279,65			35 379,65	
741854	SUBVENTIONS FNPF PROMOS ET MANIFESTATIONS	0,00			0,00	
741855	SUBVENTIONS FNPF FRAIS ADMINISTRATIFS	170,00			145,00	
741859	SUBVENTIONS FNPF DIVERSES	4 951,99			3 951,99	
741860	SUBVENTIONS DIVERSES	10 000,00			0,00	
741861	SUBVENTIONS DIVERSES TRAVAUX PROMOS ET MANIFESTATIONS	0,00			1 500,00	
741870	SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU-L-B TRAVAUX	12 133,65			9 666,67	
741871	SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU-L-B ACCORD CADRE	49 200,00			49 200,00	
741880	SUBVENTIONS COLLECTIVES LOCALES TRAVAUX	7 989,47			24 714,59	
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
751100	COTISATIONS FEDERALES	287 061,70		392 076,68	293 078,40	409 376,06
751200	PRODUITS DU CLUB HALIEUTIQUE	83 560,91			91 938,13	
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION	0,01			2,00	
758100	PRODUITS PROCES VERBAUX ET DE PROCEDURES	5 823,04			5 517,78	
758110	PRESTATIONS ET DEBOURS REFACTURES	9341,02			12 822,75	
758120	REPAS REFACTURES	1 590,00			2 637,00	
758130	RETROCESSIONS MATERIELS	0,00			0,00	
758610	ANIMATION ET INITIATION A LA PECHE	4 700,00			3 380,00	
	TOTAL PAGE			703 515,60		737 689,46

COMPTE	LIBELLE	EXERCICE 2017		EXERCICE 2016	
	Report		703 515,60		737 689,46
	PRODUITS FINANCIERS				
761000	REVENUS DES PLACEMENTS FINANCIERS	5 423,27		6 400,74	
761600	INTERETS DES COMPTES CREDITEURS	1 306,30		3 343,70	
768000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0,00		18,00	
			6 729,57		9 762,44
	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
			6 504,55		4 802,61
771000	PRODUITS EXCEPTIONNELS S/OP.GESTION	0,00		155,00	
772000	PRODUITS SUR EXERCICE ANTERIEUR	0,00		664,85	
775000	PRODUITS DE CESSON DES ELEMENTS D'ACTIFS	4 000,00		550,00	
777000	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	2 504,55		3 398,76	
778800	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00		34,00	
	REPRISES		21,00		8,40
781740	REPRISE SUR PROVISIONS DEPRECIATION CREANCES	21,00		8,40	
	TRANSFERT DE CHARGES				
			1 502,81		1 954,87
791000	TRANSFERT DE CHARGES DE GESTION	1 061,22		1 954,87	
791200	TRANSFERT IJSS	441,59		0,00	
	TOTAL GENERAL		718 273,53		754 217,78



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ÉCRITURES

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2018
17 MARS

Rapport annuel d'activités 2017

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pôle de Lanaud - Boisseuil

Les personnes ci-après désignées :

- M. Christian REJAUD, président de l'AAPPMA des Ponticauds,
- M. Dominique DELETTRE, président de l'AAPPMA de Saint-Priest Taurion,
- M. Alain TOUNY, président de l'AAPPMA de Verneuil-sur-Vienne,

En qualité de vérificateurs aux écritures de la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, régulièrement désignés lors de l'Assemblée Générale du 19 mars 2016, déclarent avoir procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice 2017.

Ils ont examiné par sondage les éléments justifiant les données contenues dans les documents fournis.

Ont été vérifiés :

- les soldes des comptes de la caisse d'épargne et de la banque postale au 31 décembre 2017 assorti de l'état de rapprochement entre le bordereau de banque et la position comptable en fin d'exercice ;
- la conformité des opérations de trésorerie effectuées tant en charges qu'en produits.

Ils attestent que les éléments présentés montrent une tenue rigoureuse des écritures ainsi que des opérations correctes et régulières, donnant une image fidèle de la situation financière de la fédération.

Les vérificateurs adressent leurs félicitations au cabinet comptable HOCHÉ.

Dans ces conditions, ils proposent à l'Assemblée Générale de donner quitus au trésorier qui a parfaitement rempli sa mission au cours de l'exercice écoulé.



RAPPORT MORAL PAR LE PRÉSIDENT

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2018
17 MARS

Rapport annuel d'activités 2017

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pôle de Lanaud - Boisseuil

RAPPORT MORAL PAR LE PRÉSIDENT

© Reflets d'Eau Douce

La présentation du bilan financier par notre trésorier a montré une légère érosion de nos effectifs en ce qui concerne les cartes majeures, qui constituent une part non négligeable de nos ressources financières. Ceci s'inscrit dans une tendance générale, et même si nous résistons mieux que certains nous devons prendre ce fait en considération. Les raisons sont à la fois conjoncturelles et structurelles.

Conjoncturelles, car avec la sécheresse subie en 2017, nous avons eu de nombreux cours d'eau en souffrance, ce qui n'incite pas à courir les berges. Nombreux sont les pêcheurs de première catégorie qui avaient remisé leurs cannes dès le mois de juin. Dans certains départements, au déficit pluviométrique, se sont ajoutés des problèmes issus de l'irrigation. Le département des Deux-Sèvres a ainsi vu son domaine halieutique amputé de 700 kilomètres de cours d'eau de première catégorie, en assec total. La conséquence a été immédiate avec une diminution des effectifs de 9% sur les cartes « majeures ».

Bien sûr, les pluies hivernales abondantes ont redonné un peu d'espoir, mais l'évolution climatique qui se dessine va singulièrement impacter nos cours d'eau, et donc notre activité. La question aujourd'hui n'est plus de savoir s'il y a réchauffement ou pas, mais d'en connaître son véritable niveau. Les plus optimistes prédisent une augmentation de la température moyenne de 2,5 degrés dans les trois décennies à venir, ce qui se traduira par des débits moyens abaissés d'un tiers ! De quatre saisons bien marquées, on s'achemine inexorablement vers une saison sèche et une saison humide. Trop d'eau l'hiver et pas assez l'été. L'exercice de la pêche doit donc s'adapter à cette évolution. Et ce ne sont pas les mesures prises dans les différents arrêtés préfectoraux visant à atténuer les effets négatifs de ce changement climatique qui permettront à nos rivières de conserver toute l'année des débits suffisants. Dans la situation actuelle, l'arrêt du lavage des voitures ou du remplissage des piscines ne représente qu'une efficacité que je qualifie de symbolique.

Ce n'est donc pas un hasard si les pêcheurs se déplacent de plus en plus vers les grandes masses d'eau pour exercer leur loisir ; ils adaptent leur pratique et la fréquentation des berges glisse doucement de la première catégorie piscicole vers la deuxième. Il est intéressant de noter que les deux-tiers des Fédérations départementales qui voient une érosion d'effectifs sont plutôt issues de départements tête de bassin et donc de zones salmonicoles. Dans le même temps, le un-tiers des Fédérations qui constatent une légère augmentation d'adhérents proviennent de départements de plaine gérant essentiellement des rivières de deuxième catégorie.

A cet effet climatique, s'ajoute pour la Haute-Vienne l'effet démographique. Une population vieillissante et une concentration de l'habitat dans, et autour des pôles urbains, loin des secteurs de pêche, ne favorise pas le renouvellement des effectifs.

Forts de ce constat, nous faisons porter nos efforts de recrutement vers les zones urbaines, en ciblant plus particulièrement les jeunes scolaires.

Notre communication doit également cibler la population des jeunes retraités qui viennent ou reviennent dans notre département pour sa qualité de vie et ses atouts environnementaux et qui peuvent trouver dans la pêche un loisir propre à les satisfaire.

Pour autant, cette érosion pourrait avoir à terme des conséquences financières. Notre bonne santé actuelle dans ce domaine ne doit pas nous empêcher de réfléchir à une diversification de nos ressources.

RAPPORT MORAL PAR LE PRÉSIDENT

© Reflets d'Eau Douce

La valorisation de notre savoir-faire, notre expertise, grâce à un personnel compétent est une piste activée depuis quelques années et qui devrait continuer à monter en charge.

La multiplication du nombre de nos partenaires techniques et financiers permet également, en fonction de la nature des dossiers traités, de générer des aides significatives. Au premier rang de ces partenaires, je citerai les collectivités territoriales à la lumière de trois exemples.

- La labellisation et l'ouverture du plan d'eau communal de La Croisille-sur-Briançe, par la volonté locale et la mobilisation de fonds européens dans le cadre du contrat de pays « Monts et Barrages », illustre bien un modèle de partenariat efficace ;
- La convention de gestion piscicole et halieutique sur le lac de Saint-Pardoux, montre bien la volonté départementale d'inscrire la pêche comme un loisir de pleine nature et un atout touristique indéniable ;
- Enfin le plan de gestion quinquennal du lac de Vassivière établi avec la Fédération creusoise, la région Nouvelle-Aquitaine, EDF, et toutes les structures touristiques qui s'y rattachent, vient valider la dimension économique que peut représenter le tourisme halieutique.

Le multi-partenariat, des leviers financiers démultipliés, démontrent bien que la pêche de loisir est en pleine évolution et se positionne clairement comme un outil majeur de développement de notre territoire. Une véritable dynamique émerge dans cette nouvelle mission propre à satisfaire les pêcheurs locaux bien sûr, mais également les pêcheurs visiteurs. Amélioration de l'accueil, travail sur les hébergements, communication adaptée, labellisations, entraînent une visibilité accrue au niveau national ; autant d'actions propres à faire de la Haute-Vienne une destination prisée des pêcheurs associatifs.

Ses atouts sont indéniables :

- Des grands lacs qui représentent un potentiel dont nous n'avons peut-être pas encore mesuré toute l'importance. Les aménagements, le suivi et les études engagées cette année sur Saint-Pardoux et Vassivière devraient nous éclairer sur ce point et nous guider pour l'avenir.
- Les deux rivières emblématiques que sont la Gartempe et la Vienne. La Gartempe, classée rivière à grands migrateurs, recèle une très riche population piscicole et voit sa fréquentation augmenter régulièrement. La Vienne dans sa partie haute, gérée patrimoniallement, représente pour les pêcheurs de truites et plus particulièrement les moucheurs, des parcours que beaucoup nous envient dans un cadre véritablement exceptionnel. Ce n'est pas par hasard que notre Fédération nationale a décerné à la ville d'Eymoutiers le label « Station Pêche ». La Vienne, dans sa partie en deuxième catégorie piscicole, de Saint-Léonard à l'île de Chaillac, fait l'objet actuellement d'un travail de recensement qui devrait déboucher dès cette année sur un plan de gestion.
- Enfin les plans d'eau de proximité, qu'ils soient communaux ou propriété fédérale, qui dans les petites communes rurales représentent souvent un point d'animation central autour duquel s'entretient un véritable lien social. Tous les ans, de nouvelles communes nous confient la gestion de leur plan d'eau pour leur plus grande satisfaction.

RAPPORT MORAL PAR LE PRÉSIDENT

© Reflets d'Eau Douce

La plupart de ces étangs sont alimentés par des cours d'eau de première catégorie, et de ce fait se retrouvent eux aussi classés en première catégorie piscicole, alors que leur peuplement relève bien davantage de la deuxième catégorie. Ce statut inadapté ne permet l'exercice de la pêche que six mois par an, de mars à septembre, ce qui évidemment est fort dommageable pour le pêcheur, mais également pour la dimension économique et sociale que j'évoquais précédemment.

Que ces plans d'eau soient dédiés à une pêche généraliste ou spécialisée, ils devraient pouvoir bénéficier d'un reclassement. Cela est possible par arrêté préfectoral.

Notre Fédération proposera dans les mois qui viennent une liste de plans d'eau qui pourraient s'inscrire pour une telle mesure. J'espère que nos arguments seront entendus avec le soutien des collectivités locales.

La mise en valeur de tout ce potentiel doit être organisée, hiérarchisée, financée, raison pour laquelle nous avons lancé la rédaction d'un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche. Ce SDDLDP devrait être opérationnel en 2019.

Pour se faire, nous avons profité de la réorganisation interne avec la création d'un service « Technique et Développement » pour recruter un responsable de service, Pierre POMMERET, qui a pris ses fonctions en août dernier. Dans le même temps, la responsabilité du service « Administratif et Financier » a été confiée à Sébastien CHAGNOU, et un recrutement ciblé sur la communication a été effectué.

Messieurs les Présidents, la politique de votre Fédération ne peut se décliner efficacement qu'avec un personnel compétent, motivé, engagé, et disponible ; qu'ils soient ici tous remerciés pour leur professionnalisme.

Pour assurer pleinement ses missions, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de faire procéder à un réaménagement des locaux dès cette année afin de gagner en lisibilité et en efficacité. L'architecte est au travail, et une présentation détaillée de ce projet vous sera faite lors de la prochaine réunion des Présidents.

Vous le savez, la vie d'une Fédération est étroitement dépendante de l'état de santé des AAPPMA qui la constituent. Dans un peu plus de deux ans, nous serons amenés à constituer de nouveaux CA et de nouveaux bureaux. Je vous demande d'ores et déjà de vous pencher sur cette question. Sachant qu'il faut deux années d'adhésion à une AAPPMA pour pouvoir intégrer les instances dirigeantes, il faut, pour ceux d'entre vous qui envisageraient de passer la main, qu'ils se préoccupent dès maintenant du devenir de leur association. Un rapprochement au sein d'un même bassin versant peut également être une solution pertinente à étudier. Votre Fédération et son service juridique est évidemment à votre disposition pour vous aider.

Je voudrais conclure en vous disant que malgré les difficultés rencontrées par le monde associatif en général, malgré une certaine désaffection de nos concitoyens pour l'engagement collectif, la pêche associative forte de son million et demi d'adhérents dans notre pays, et de ses 2,2 milliards d'euros de flux financiers reste un pilier incontournable de la vie sociale et un atout économique non négligeable.

Soyons fiers d'être pêcheurs, soyons confiant dans notre avenir.

Je vous remercie.